N° 354. — Deuxième année. 15 c. à Lyon. — Au dehors, 20 c. Mercredi 25 et Jeudi 26 Décembre 1872.

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34. ÉDITION DU MATIN Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS — Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Ville de Lyon.....	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 18 fr.	Un an : 36 fr.
Département du Rhône	— 10 fr.	— 20 fr.	— 40 fr.
Autres départements..	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.

Pour l'Étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant : C. THÉNÉSY — Imprimerie de L. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Echéance du 31 Décembre

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de vouloir bien, vu l'importance de cette échéance et l'encombrement qui se produit ordinairement à cette époque dans les bureaux de l'administration des Postes, se prémunir à l'avance et nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée, s'ils désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du journal.

NOUVELLES DU JOUR

24 décembre.

Notre politique intérieure est en vacances. Il n'y a que peu de nouvelles. La première sous-commission des Trente a fait elle-même l'école buissonnière hier lundi, jour ordinaire de ses réunions : elle n'a pas délibéré. Avant de reprendre ses discussions, elle attend d'avoir entendu M. Thiers et M. Dufaure, qui n'ont pas encore fixé le jour où ils pourront se rendre à l'invitation qui leur a été faite.

Quelques commissions cependant sont à l'œuvre, et les couloirs et les bureaux de l'Assemblée ne sont pas absolument déserts. Celle qui est chargée de répartir les secours aux Alsaciens-Lorrains s'est réunie dimanche et a partagé le travail entre les différents membres qui la composent.

Pendant une quinzaine de jours les partis vont faire trêve à leurs luttes. Il est à souhaiter que tout le monde profite de ce répit pour se recueillir, pour se faire en dehors de la chaleur du combat une idée nette de la situation faite au pays. Où en sommes-nous? Qu'avons-nous à espérer et à craindre? Dans quelle mesure faut-il avoir confiance aux hommes et aux choses et dans quelle mesure convient-il de se préparer à les combattre? Que devons-nous penser définitivement, après ce qui vient de se passer, de la politique de M. Thiers et des obstacles que l'Assemblée lui suscite? M. Thiers tente d'amener la majorité monarchique à jeter les fondements de la république : a-t-il des chances de réussir et devons-nous le suivre ou désespérer?

M. Charles Rolland, député appartenant à la gauche républicaine, vient d'adresser au *Progrès de Saône-et-Loire* une lettre dans laquelle il traite ces diverses questions avec beaucoup de sens.

Quant à M. Thiers, dit-il, si c'est le calomnier que de croire qu'il nourrit des arrière-pensées monarchiques, c'est aussi ne pas le connaître que de penser qu'il a, vis-à-vis de la république, les mêmes sentiments que nous. Il touche à nos idées en un point : il hait comme nous l'ancien régime, il est dévoué comme nous à cet ordre nouveau, meilleur, plus juste qui est issu de la révolution. Seulement,—et cent fois il en est convenu,—il eût désiré que la monarchie constitutionnelle se mît en état de fixer, consolider, développer le régime nouveau. C'était là sa préférence; mais son bon sens a fini par l'avertir qu'il fallait y renoncer, et son patriotisme l'a décidé à accomplir le sacrifice. Il l'a dit et il le fait; car, ainsi qu'il s'en vante, il n'a jamais trompé ni roi ni peuple.

Après avoir ainsi reconnu la nécessité de renoncer à la monarchie constitutionnelle et de développer en France les institutions républicaines, M. Thiers s'est demandé par quels voies et moyens il atteindrait le plus sûrement le but ; et c'est par les monarchistes de l'Assemblée qu'il a entrepris de faire établir la république. En viendra-t-il à bout? M. Rolland l'espère. Puis aussitôt il prévoit l'objection qu'on peut lui faire. Pourquoi M. Thiers tient-il à s'adjoindre de pareils collaborateurs? La question, comme on voit, est nettement posée et non point de façon à éluder les difficultés de la réponse.

Je vais, reprend M. Rolland, tâcher de vous donner de ce mystère l'explication que je crois entrevoir.

D'abord, est-il besoin de dire que M. Thiers mêle à toute la vigueur, toutes les ardeurs, toutes les souplesses de l'âge viril un sentiment que sa longue expérience explique, je veux dire une foi profonde en lui-même, et la conviction très-sincère — et très-justifiée — que dans les hommes politiques français il n'a pas actuellement son pareil pour concevoir et pour exécuter? A cela, il joint une autre idée, plus vraie il y a vingt ans qu'aujourd'hui, il se méfie, au-delà du juste, du sens pratique et de l'esprit gouvernemental du parti républicain.

Il nous reconnaît sans hésiter tout le reste : courage, dévouement, patriotisme, intelligence, abnégation ; mais il se tient en garde contre ce qu'il nomme notre entraînement à sacrifier le fait au principe et la pratique à la théorie. Il redoute donc, dans une certaine mesure, d'avoir à constituer de fond en comble la république avec la majorité très-ardemment républicaine qu'enverraient les élections futures.

Il croit que, pour enraciner *durablement* la république dans notre sol, il faut faire aux timides des classes conservatrices des concessions même surabondantes, et il se demande si l'Assemblée prochaine sera capable de ces transactions politiques et de ces sacrifices du présent en vue d'assurer l'avenir.

La lettre de M. Rolland n'explique pas seulement avec une clarté rare la politique suivie par le président de la République, elle trace encore aux républicains la seule ligne qui convienne à leur patriotisme et aux intérêts de leur cause. Il faut du reste être juste et avouer que l'on n'a pas été trop long, même dans le parti radical, à comprendre le devoir de cette façon. Les méfiances des premiers temps à l'égard de M. Thiers se sont promptement changées en une confiance complète.

Le voyage de M. de Beust, à Vienne, continue à préoccuper le monde diplomatique. On rattache maintenant ce voyage à de prétendues révélations récemment faites par le duc de Gramont, l'ancien ministre des affaires étrangères de l'empire, l'éditeur responsable de la dernière guerre. M. de Gramont prétend, comme l'on dit, avoir en main la preuve écrite d'une promesse de concours faite par M. de Beust et M. d'Andrassy avant la déclaration de guerre. Si cette preuve existait, on comprend que les relations entre la Prusse et l'Autriche en pourraient être influencées. Déjà le bruit court que la cause du déplacement du comte de Beust est la nécessité où se trouve le gouvernement austro-hongrois d'apprendre de la bouche même de l'ex-chancelier de l'empire ce qu'il y a de vrai dans les affirmations de l'ex-ministre des affaires étrangères de France.

Les journaux bonapartistes naturellement s'emparent de l'incident et cherchent à le faire tourner au profit de leur cause. La presse sérieuse se montre assez incrédule. Le *Journal des Débats* voit dans toute cette affaire une simple intrigue bonapartiste, une tentative faite pour rendre un peu moins lourde la responsabilité qui pèse sur les fauteurs de nos désastres. Le *Temps* se demande pourquoi M. de Gramont, s'il a des révélations sérieuses à faire, des documents importants à produire, n'en a pas renforcé sa déposition devant la commission d'enquête.

Quoi qu'il en soit, tout cela est fort obscur et il convient d'attendre que la lumière se fasse. On ne peut tarder à apprendre si M. de Beust a été appelé à Vienne pour y rester où s'il retournera à Londres. Le télégraphe fait de son mieux pour embrouiller l'affaire. D'une part il annonce de Vienne que M. de Beust est attendu dans cette ville en vertu d'un congé qu'il a obtenu depuis longtemps pour passer les fêtes de Noël dans sa famille, non pas dans la capitale même, mais dans les environs. D'autre part une dépêche du *Daily News* parle textuellement que lors de son arrivée à Vienne, M. de Beust « aura une conférence avec le comte Andrassy au sujet de la réponse à faire à la lettre du duc de Gramont, déclarant que l'Autriche avait promis d'aider la France à faire la guerre à la Prusse. » Cette dépêche ajoute, du reste, que d'après la *Neue Freie Presse* les assertions de M. de Gramont sont erronées.

M. Franck, de l'Institut, dont le public lyonnais applaudissait tout récemment l'éloquente parole, a prononcé à Paris un discours remarquable par l'élévation de la pensée, sur le droit de nature et le droit des gens. La force supprime-t-elle le droit? ou n'est-ce pas plutôt après les périodes troublées par de grands abus de la force, que l'humanité retrouve la notion obscurcie du droit? N'est-ce pas après la guerre de Trente ans que Hugo Grotius a formulé pour la première fois les règles d'un droit international? Après la guerre de 1870, l'Europe ne fera-t-elle pas de même, et les atrocités d'un vainqueur inhumain n'auront-elles pas au moins ce résultat, de faire apparaître aux yeux de tous la nécessité de règles internationales de droit et d'humanité? Telles sont les pensées que développe M. Franck. Elles sont trop généreuses et trop élevées pour ne point rencontrer l'approbation universelle, alors même que, en présence des excès de la force en 1870, nous soyons en droit de nous demander avec une certaine tristesse si jamais ces idées trouveront une sanction pratique, et si ces principes descendront dans l'application journalière?

Nous avons voulu détacher de ce discours, pour la mettre très-particulièrement sous les yeux de nos lecteurs, toute la partie historique qui en forme la péroraison. L'orateur recherche les causes de nos désastres, et il les trouve précisément dans ce fait que la notion du droit s'était obscurcie en France, que nous avions remplacé la politique du droit par la politique de la force : celle-ci s'est retournée contre nous.

On lira avec émotion cette belle page de philosophie de l'histoire.

Puissions-nous ne jamais oublier ces grands et terribles enseignements!

Il y a une vérité dont il faut se pénétrer, si l'on veut avoir une idée exacte de l'influence qu'exerce sur les Etats l'idée du droit, ou de la manière dont cette idée s'impose aux relations internationales. Le droit dans sa plus haute généralité étant une loi impérieuse de la nature humaine, ni les hommes pris isolément, ni les sociétés humaines, ni les gouvernements placés à leur tête ne peuvent s'en écarter impunément ; car ce n'est pas impunément qu'un être individuel ou collectif se place en dehors des conditions essentielles de son existence. A la loi qui représente le droit vient donc se joindre la loi de l'expiation, et cela veut dire que chaque fois que nous avons violé nous-mêmes ou que nous avons, au préjudice d'un faible, incapable de défense, laissé violer sous nos yeux les règles fondamentales du droit, nous en sommes châtiés. Naturellement, ce châtiment s'exerce par la force, qui, ne rencontrant plus de frein, se déchaîne contre nous, comme nous l'avions déchaînée ou laissé se déchaîner contre les autres. L'expiation, quand il s'agit d'une nation, n'est pas individuelle, mais collective; elle atteint la nation tout entière; elle ne sépare pas la nation de son gouvernement, puisque le gouvernement la représente et ne peut rien sans son assentiment au moins tacite; enfin elle pèse quelquefois sur plusieurs générations. Il n'y a là rien de mystique comme dans l'idée d'expiation adoptée par l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*; c'est la raison et la nature qui le veulent ainsi. En voici la preuve dans notre propre histoire, dans l'histoire de nos derniers malheurs.

Un pauvre petit Etat honnête, laborieux, intelligent, ami de la France, soumis à des lois libérales et justes, se voit un jour menacé dans son intégrité et dans son indépendance, au nom du brutal principe des races. Attaqué par deux ennemis formidables, dont un seul eût suffi pour le dévorer, et qui n'avaient d'ailleurs ni l'un ni l'autre une plainte quelconque à articuler contre lui, il tend les bras vers nous et vers l'Angleterre, son alliée par la tradition et par le sang. Nous le laissons égorger, mutiler sans pitié. Cet abandon consommé, les deux égorgeurs, les deux vautours qui ont étranglé la colombe se disputent ses dépouilles et menacent de se dévorer l'un l'autre. C'était un scandale et un danger pour les puissances civilisées et pacifiques de l'Europe : un scandale, parce que la force avait lâchement écrasé le droit désarmé ; un danger, parce que l'une de ces deux nations de proie, si elle réussissait à dévorer ou à affaiblir sa rivale, devenait beaucoup plus redoutable et menaçait la liberté générale. C'était la force enivrée de ses triomphes qui allait compter sur de nouveaux succès. Qu'avons-nous fait pour prévenir ce malheur?

Car enfin une grande puissance comme la France d'autrefois pouvait prévenir Sadowa. Nous sommes restés spectateurs désarmés, nous livrant à de patriotiques, mais stériles angoisses. D'ailleurs, qu'eussions-nous pu entreprendre? N'avions-nous pas fait au Mexique ce qu'on venait de faire en Danemark? Nous portions là-bas, sur la pointe de nos baïonnettes, un empereur à des républicains. Nous avons été punis immédiatement de cet abus de la force. Epuisés d'hommes, d'argent, de munitions, de matériel, nous avons laissé la Prusse conquérir, les armes à la main, des amis de l'unité allemande et expulser hors de l'Allemagne les descendants des anciens Césars germaniques.

Ce n'est que quatre ans après cette révolution politique et militaire, lorsqu'elle était devenue irrévocable, quand elle avait élevé sur nos frontières un formidable rival qui n'attendait qu'un signe de la fortune pour satisfaire de vieilles convoitises et effacer le souvenir d'anciens revers, c'est alors que, sur un prétexte qu'on nous avait offert de retirer et qu'un intérêt dynastique, nullement national, avait fait naître, nous nous précipitons, mal préparés, mal armés, mal commandés, avec 200,000 250,000 soldats, dont la bravoure ne pouvait racheter la faiblesse numérique, sur une armée d'un million d'hommes pourvus de tout, préparés à tout, et placés sous un commandement excessivement habile.

Vous le voyez, messieurs, et nous ne gagnerions pas à nous faire illusion sur cette lugubre page de nos annales, nos fautes et nos châtiments s'enchaînent avec toute la rigueur des lois de la logique. Nous avons méconnu (je parle ainsi à cause de la solidarité inévitable des gouvernements et des nations), nous avons méconnu le droit de deux manières : quand nous avons laissé écraser le faible et quand nous avons nous-mêmes, par un caprice injustifiable, essayé d'imposer nos institutions, des institutions temporaires, à un peuple séparé de nous par l'immensité de l'Océan. En violant le droit, nous avons déchaîné la force, et la force, se retournant contre nous, nous a retranché deux membres éternellement regrettés, après avoir failli nous submerger.

Toutes ces fautes et tous ces châtiments dérivent d'une faute unique, d'une faute suprême. C'est celle que nous avons commise le jour où nous avons consacré par 8 millions 400,000 suffrages une dictature conquise par le parjure et la rébellion. Dieu me garde d'insulter à une chute qui se confond avec les désastres de la patrie! mais vous me permettrez, à quelque opinion que vous puissiez appartenir, de vous parler ainsi, parce que je ne m'occupe pas des hommes, je ne m'occupe que des principes.

J'accorderai à celui qui a régné sur nous pendant vingt ans toutes les indulgences qu'on demandera pour lui, je ne lui disputerai aucune des qualités qu'on voudra lui reconnaître ; mais il faut que vous m'accordiez que c'est la force que nous avons couronnée en déposant sur son front le diadème impérial, que c'est le droit et la loi que nous avons abaissés par son exaltation. Que voulez-vous attendre d'un peuple qui a non-seulement assisté à ce spectacle, mais qui a été invité à y jouer un rôle actif et qui a rempli ce rôle.

Ne recommençons pas; ne souffrons pas qu'un parti quelconque, de quelque couleur que soit son drapeau, blanc, rouge ou noir, nous inflige de nouveau cette humiliation. Relevons-nous sous la discipline de la loi, et tâchons de concert avec elle, jamais sans elle et contre elle, de conquérir les libertés qui nous manquent et que nous sommes capables de supporter. Si nous savons respecter le droit chez nous, nous saurons aussi ce que nous lui devons de respect chez les autres, et notre propre exemple nous profitera. Si nous savons user de la liberté, nous comprendrons de quel usage elle est pour les nations étrangères, et nous aimerons mieux faire des alliances que des conquêtes. Ne parlons pas de revanche. Il est insensé de montrer le poing quand on est forcé de courber la tête. Mais unis dans un même esprit, sous un gouvernement de conciliation et de paix, non sous un gouvernement de combat, montrons à l'Europe que la grandeur morale d'une nation est indépendante de sa puissance matérielle. Si d'autres préfèrent la puissance matérielle, tant pis pour eux et tant mieux pour nous, ils nous rendront ainsi le rang qu'ils se vantent de nous avoir enlevé. — Ad. Franck.

Notre Courrier de Paris s'occupe aujourd'hui d'une mesure rigoureuse qui a été prise, paraît-il, à l'égard d'un journal parisien, et il s'en occupe pour se livrer à des considérations très-élevées et très-justes sur ce que nous appellerons le côté philosophique de la question. Tout en nous associant à ces observations et tout en partageant les impressions de notre correspondant en ce qui concerne ces tendances pernicieuses d'une partie de la presse, nous devons faire des réserves, relativement à la mesure dont le journal en question paraît avoir été l'objet. Supprimer un journal parce qu'il a publié un mauvais article n'est pas un acte de bonne administration ; qu'on le défère aux tribunaux; les juges sont là pour réprimer les délits de la presse, comme les autres délits. Nous savons bien que Paris est régi par les lois de l'état de siége, et que l'autorité, en supprimant un journal, n'a pas outrepassé son droit.

Aussi ce que nous en disons, est-il au point de vue du principe avant tout, du principe de la liberté de la presse. Cette liberté, nous la demandons pour nous; nous devons donc la vouloir aussi pour nos adversaires; nous ne devons pas admettre que le pouvoir, dans une situation normale, puisse en priver arbitrairement les uns ou les autres, et nous devons tenir, — si nous avons la prétention qu'on respecte *notre* liberté, — que la liberté des *autres* le soit également.

Ces réserves faites, au point de vue du principe, nous nous empressons d'ajouter que les considérations de fond que fait notre correspondant répondent absolument à nos propres impressions et que nous ne pouvons que nous y associer complétement.

COURRIER DE PARIS

23 décembre.

Le *Corsaire* n'a pas paru ce matin. Est-ce par suite de suppression? On le croit généralement. Je viens de lire l'article qui aurait motivé cette mesure et dont je vous ai dit un mot hier.

Le *Corsaire* s'est amusé, c'est le mot, à mettre en scène, d'un côté un ouvrier doué naturellement de toutes les vertus et dépourvu d'ouvrage, et, d'autre part, les membres de l'Assemblée qui appartiennent à la droite et aux classes dites possédantes. Tandis qu'on voit ceux-ci se goberger en complotant les plus noirs projets, l'ouvrier traverse la capitale pleine de luxe pour aller retrouver dans sa mansarde une femme et des enfants qui lui demandent du pain et auxquels il ne peut en donner.

Tout cela est faux et ignoble. Il est faux qu'il existe en ce moment un chômage tel qu'un artisan aille de porte en porte sans pouvoir trouver d'ouvrage. Il est faux que la misère atroce que l'on peint avec tant de complaisance, existe à Paris ou n'y trouve aide ; il y a évidemment, dans une ville de deux millions d'habitants, un certain nombre de drames intimes dignes de la plus vive pitié ; mais ce sont des exceptions contre lesquelles nulle prévoyance humaine ne peut rien, et accuser la société de ce chef, c'est comme si l'on prétendait que la France est un vilain pays parce qu'on y trouve les sables des Landes, le désert de la Crau et les terrains arides de la Sologne. Il est également faux que ceux qui possèdent ne pensent qu'à banqueter sans souci des maux d'autrui. Aucun peuple ne pratique la charité comme le peuple français. Est-ce assez? Non, ce ne sera jamais assez ; mais ce que l'écrivain dont il s'agit propose comme un progrès n'est autre chose que le droit du bandit sur la grande route.

Je me suis ému, comme tous ceux qui pensent à l'avenir social, je me suis ému de l'inégalité des conditions, et je cherche encore le moyen de faire en sorte que, dans le grand *steeple-chase* de la vie, les uns ne partent pas avec un boulet aux pieds, tandis que d'autres n'ont qu'à se confier au vent qui les pousse ou au cheval qui les porte. Mais je dois dire que, chaque fois que j'ai sondé les misères des classes laborieuses, j'ai constaté que leur ignorance, leur imprévoyance, étaient pour beaucoup dans les maux dont elles se plaignent. L'article en question qui montre un ouvrier en face d'une impossibilité de travailler qui n'existe réellement pas, aurait dû nous le montrer aussi à l'époque où, travaillant et gagnant des salaires qui sont ici relativement élevés, il les gaspillait sans souci du lendemain, ne fût-ce que dans les cafés-concerts dont je vous parlais l'autre jour et où trop souvent les ouvriers font une dépense devant laquelle des employés, des officiers, des petits ménages reculent.

Je ne leur jette pas la pierre. Ils n'ont nulle notion d'économie et de prévoyance, le sentiment de la famille est souvent chez eux plus instinctif que raisonné. Ils ne sont pas parfaits, en un mot, et nous ne le sommes pas non plus. Quand quelqu'un, d'ailleurs, s'est attiré du mal par sa faute, ce n'est remédier à rien que de lui dire : « Vous n'avez que ce que vous méritez. » Mais il est encore moins juste et moins efficace de lui dire : « Ah! que vous avez eu raison de ne surveiller ni votre santé ni votre foyer, et que la destinée, qui ne vous a pas donné un tempérament à toute épreuve, que la société, qui n'a pas institué une compagnie de pompiers tout exprès pour empêcher votre maison de prendre feu, sont donc coupables envers vous; il faut empoisonner le voisin et incendier sa maison. » Car voilà, au bout du compte, les consolations que l'on prodigue et les conseils que l'on répand.

Après le parallèle esquissé plus haut, le *Corsaire* conduit son ouvrier devant une boutique d'orfèvrerie et ajoute : « Dire que cet homme n'aurait qu'un coup de coude à donner dans la vitre pour être à l'abri du besoin jusqu'à la fin de ses jours! »

J'ai prononcé le mot « ignoble », trouvez-vous, monsieur, que ce soit trop fort?

Depuis un an que je corresponds avec vous, je ne crois pas que vous ayez jamais surpris sous ma plume une parole de colère ou de haine contre ceux qui ont failli achever notre destruction, il y a dix-huit mois, dans les horreurs de la guerre civile. C'est que je me représente l'ignorance des masses aux prises avec les détestables conseils qu'elles reçoivent, et je ne puis leur en vouloir.

Vous me pardonnerez donc, je l'espère, cette tirade. Mais c'est qu'en vérité, si on laissait passer ces choses sans protestation, ce serait presque, aux yeux des gens qui croient toujours le dernier qui parle, avoir l'air de les avouer; ce serait laisser arriver toutes les conséquences qui peuvent s'en suivre et dont la plus certaine est le triomphe de la réaction la plus excessive. Du reste, ces sortes d'articles sont généralement suspects.

Tandis que des journaux comme le *Corsaire* sont assez sots pour leur donner asile, il se trouve d'autres journaux comme le *Pays*, le *Gaulois*, qui relèvent la chose et crient aux quatre points cardinaux : « Vous le voyez, c'est la lutte à main armée qui se prépare contre la société, c'est la haine en permanence et à outrance; si un sauveur ne survient pas, nous sommes perdus... » Et le sauveur vient, et la farce est jouée ; et l'on a encore cinq, dix ans de rapine césarienne et de compression, et, au bout de ces années, nouvelle culbute, nouvelle invasion, Commune plus féroce que jamais, jusqu'à ce que le pays enfin en trépasse...

N.

NOUVELLES ET BRUITS

Le président de la République est arrivé à Paris dans l'après-midi d'avant-hier dimanche. A son arrivée à la gare Saint-Lazare, un grand nombre de personnes qui attendaient M. Thiers pour le saluer, l'acclamèrent vivement.

M. Thiers se rendit de suite à l'Elysée où il fut reçu par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Les services de l'Elysée ont été installés dans la matinée; le service militaire est fait extérieurement par un détachement du 26e de ligne et une compagnie de la garde républicaine, et intérieurement par des gardes de la gendarmerie mobile de Versailles.

C'est le colonel Lambert, récemment promu au grade de colonel, qui commande le service militaire de l'Elysée; il loge au palais.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a travaillé une grande partie de l'après-midi et a repris ses audiences lundi matin de huit heures à dix heures.

M. Blavier, chef de la police de la présidence, a aussi transporté son service à l'Ely-

---

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON*
Du 25 Décembre 1872

PROPOS DE LA VILLE ET DU DEHORS

NOËL

Noël, Noël est venu
Avec sa robe de frize, (1)
Hélas, il est mal vêtu,
Car il n'a point de chemise!

Tel est un couplet d'un vieux noël lyonnais ; sa mélodie allègre et vieillotte a souvent bercé, dans son enfance, celui qui écrit ces lignes. Noël! Que ce mot dit de choses! Qu'il réveille de vieux souvenirs ; de vieux usages, de gaietés qui ne sont plus! Noël, ce mot dit tout un monde passé, et qui ne reviendra pas. Noël, c'est encore aujourd'hui une fête, un jour férié, mais un jour férié comme les autres jours fériés, qui ne se distingue de Pâques sinon en ce que les jours se rapetissent quand l'un vient, et grandissent quand arrive l'autre. Mais cette physionomie particulière de la fête, cette joie particulière et intime attachée à la pensée religieuse de ce jour-là, où sont-elles?

On ne veut pas dire ici qu'il n'y ait plus de gens religieux, mais ce qui est certain c'est que leur genre de religion n'est plus le même. Cela fait comme tout le reste: cela se transforme selon le temps et les esprits. C'est ainsi que lorsque je me reporte aux souvenirs de mon enfance et que je compare la sincère et aimable piété de mon père et de ma mère à la dévotion emphatique et farouche d'un lecteur de l'*Univers*, je ne me reconnais plus du tout, mais plus du tout. Je vois d'ici mon pauvre père, un homme juste et craignant Dieu, caissier de la fabrique de Saint-Bonaventure au temps du curé Pascal (cela remonte haut) : qui lui eût dit de s'en aller recevoir solennellement, à la façon du moyen-âge, une oriflamme pour processionner avec, en tête de ses chevaliers, dans je ne sais plus quel pèlerinage mystico-politique, il se fût pris à rire de son bon rire honnête et chrétien. Après cela, peut-être bien ne lui en eût-on point offert du tout, d'oriflamme : Il s'appelait Goujon, comme son fils.

***

Il y a trois siècles que le vieil Agrippa d'Aubigné disait déjà : « Il se faisait peu de chose alors comme aujourd'hui, et il s'en fait peu aujourd'hui comme lors. » Si l'on veut juger comme tout est changé, pensez par exemple à cet usage de chanter dans les églises des noëls populaires, des idylles sacrées, en patois ou en langue vulgaire, au jour de la Nativité de Notre-Seigneur, et ce qui marquera plus encore la chose, des noëls particuliers à l'endroit, *locaux*, comme on dit maintenant. Comme on souffrirait aujourd'hui cela, n'est-ce pas? Tout cela a disparu dans la sévère et dure unité de la liturgie d'outre-monts, comme nos vieilles organisations locales, notre consulat lyonnais dans l'unité politique.

***

Je regretterai toujours la perte d'un trésor inestimable. C'est un vieux bouquin déchiré que j'ai vu traîner à la maison dans mon enfance, et qui était un recueil de noëls lyonnais, les uns en patois; les autres en langage populaire, du XVIIe siècle. Une vache, dit-on, ne sait le prix de sa queue que lorsqu'elle ne l'a plus. Je n'ai apprécié mon bouquin que longtemps après en avoir déchiré les pages. Ma mémoire en a gardé de courts fragments, non pas reste de mes lectures, mais qui sont demeurés dans mon oreille avec le chant de ma mère. Ces noëls avaient un cadre commun avec tous les noëls du monde. C'était naturellement l'histoire de Lyonnais à qui l'on apprenait la bonne nouvelle de la naissance de Notre-Seigneur et qui allaient, à la suite des Mages et des Bergers, l'adorer dans sa crèche. Dans un de ces noëls, les divins habitants de l'étable faisaient fête à mes braves compatriotes. J'ai gardé souvenance de ces deux vers :

Jésus leur fit boire
Vin de Millery.

Les bons vieux Lyonnais se rappellent tous la réputation européenne (à Lyon) du vin de la Galée, dont le terroir est sur la paroisse de Millery. Aujourd'hui l'on boit du Bourgogne, du Beaujolais, de tout, excepté des bons vins sincères de chez nous, et du vin de la Galée et de celui de Sainte-Foy dont les vignes s'étalent en plein midi sur les pentes caillouteuses et ensoleillées qui descendent du château de Bramafan pour baigner leurs pieds dans l'eau de l'Yzeron. Il est vrai que Sainte-Foy, l'ambitieux, a remplacé, dit-on, ses *gamets*, qui produisaient peu et bon, par des *persailles*, féconds comme les auteurs modernes, et donnant du vin de même qualité que leurs livres. Mais jadis, le bon Jésus en leur faisant boire du vin de la Galée, traitait dignement ses hôtes les Lyonnais.

***

Les noëls les plus curieux étaient ceux en patois. Dans l'un d'eux la scène représente l'intérieur d'un atelier d'ouvriers en soie. Au début, c'est l'apprenti qui a la parole. Il raconte les misères de la nuit passée sur la soupente. Mes aimables lectrices pardonneront la crudité de ce petit tableau, digne du pinceau de Courbet :

Una bardana de tres ans
Qu'etiove large comma la man;
Et les poux que la suivionvent,
Les puces que picotonvent!
De tota la nuit
Je n'ai ren pochu dormi.

Une traduction semble inutile même pour les lecteurs du dehors, car pour ceux de Lyon, je ne leur fais pas l'injure de penser qu'ils ignorent leur langue. Suffit que les autres sachent que *bardane* vaut autant à dire comme *punaise*; que *tres* signifie *trois*, et que *pochu* remplace le verbe *pu*. Le lecteur intelligent comprendra aisément le piquant du reste.

Le chef d'atelier qui conte l'histoire explique que tout à coup l'on apporte la nouvelle que le divin enfant est né. Tout s'agite, tout s'empresse. J'ai retenu seulement ces deux vers :

Notron Miché d'apprenti
Saute à bas de son méti...

« Notre Michel, l'apprenti, — saute à bas de son métier... » pour courir voir le bel enfant, bien entendu.

Vient le récit du voyage, de l'adoration, de la fête qui s'en suit dans l'étable, etc. Ma mémoire ne me fournit plus que ces deux couplets qui sont sur un rythme différent du précédent. Le rythme change plusieurs fois dans la pièce. Quant aux couplets, ce serait dommage de les avoir oubliés :

Le diable intindit la feste
Ol est venu par la vê;
Ol avo passo la teste
Per le trou de la paré.

Saint Joset prit sa varlope
Lui en fotit una vartoya;
Ol avove, la charope,
Le groin tot écramailla!

Faut-il traduire, malgré le réalisme? Peut-être cette fois est-ce nécessaire pour faire comprendre. Va donc pour la traduction en bon français :

« Le diable entendit la fête ;— il est venu pour la voir ; — il avait passé sa tête — par le trou de la chatière. »

« Saint Joseph prit sa varlope ; lui en ficha une vertouillade ; — il avait, la charogne, le nez tout écrabouillé ! »

***

Si j'en crois un docte auteur, durant le moyen âge, quant venait Noël, on avait l'habitude de reproduire dans l'intérieur des églises d'occident, le mystère de la Nativité au moyen de scènes animées. Des personnages vivants représentaient l'enfant Jésus, la sainte Vierge et saint Joseph, voire le bœuf et l'âne, les rois et les bergers. Les paroles que chantaient ces divers personnages sont devenues les noëls populaires.

Il paraît qu'il y a moins d'un siècle qu'à Valladolid on donnait encore une représentation de ce genre dans la nef de la cathédrale. « Parmi les personnages en scène, dit l'auteur que j'ai sous les yeux, il y en avait qui portaient des masques grotesques, des habits singuliers. Leur folle et sainte joie se manifestait au bruit des chansons, des castagnettes, des tambours de basque, des guitares et des violons, que l'orgue renforçait de ses mugissements. Dans l'intervalle, ce gigantesque instrument jouait des chaconnes, et hommes, femmes, filles et enfants entraient en danse, portant des bougies allumées à la main. »

***

On conçoit aisément que cette façon de célébrer une fête religieuse ait dû être sévèrement proscrite par l'Eglise, et, certes! on ne saurait s'en plaindre. La dévotion ne tend pas aujourd'hui à renouveler des scènes aussi profanes. Cependant, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'elle prend en ces derniers temps comme une physionomie d'outre-monts et d'outre-Pyrénées.

Il me souvient que dans mon enfance on

(1) *Frize* signifie ici *frimas*. Frimas vient du scandinave *hrim*. Je ne sais comment frize a pu sortir de *hrim* ; cependant la synonymie de sens et l'identité d'origine semblent évidentes. Ainsi l'anglais *frost* signifie aussi gelée, frimas et sa parenté avec *frize* se voit clairement.

sée pour toute la durée du séjour du président à Paris.

Un registre a été placé chez le concierge, et plusieurs personnes sont venues s'inscrire dans l'après-midi de dimanche.

Le soir, à huit heures, petit dîner comme tous les jours : MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Mignet et Calmon, comme convives.

Après le dîner, réception qui ne s'est pas prolongée trop tard, en raison du repos que désire prendre M. Thiers pendant les vacances du jour de l'an.

—

M. Thiers a apporté à Paris deux dossiers volumineux. L'un contient tous les documents relatifs aux projets constitutionnels qu'il compte développer devant la commission des Trente, et soutenir, si besoin est, devant l'Assemblée.

Dans l'autre se trouvent la plupart des notes, traductions, etc., qu'il amasse depuis longtemps pour l'*Histoire philosophique générale* à laquelle il travaille depuis quinze ans, et dont malgré ses occupations multiples, il écrit de temps à autre quelques pages.

—

L'ambassade japonaise a été reçue hier à 2 heures par M. de Rémusat. L'ambassade était habillée à l'européenne.

—

Un arrêté du général Ladmirault, gouverneur de Paris, interdit la publication du *Corsaire*.

—

On annonce de Bruxelles que M. Ernest Picard et M. Ozenne sont arrivés samedi dans cette ville.

Ils ont eu déjà une entrevue avec le ministre des affaires étrangères.

—

La souscription ouverte par le *Figaro* au bénéfice des inondés de la Seine a atteint hier, quatrième jour, la somme de 147,428 fr. 40 c.

Nous remarquons parmi les souscriptions celles de Mme Thiers 1,000 francs ; la famille d'Orléans, 25,000 fr. ; la compagnie des agents de change de Paris, 12,000 fr. ; Mme la baronne James de Rothschild, 5,000 fr., etc., etc.

De plus, le *Figaro* publie l'adhésion d'un grand nombre d'artistes des théâtres de Paris, dont le concours est assuré pour les représentations qui doivent être données au bénéfice des inondés.

—

On annonce la mort, en Suisse, du citoyen Lavalette, ex-membre du comité central.

—

On s'est occupé hier, à l'audience de la cour d'appel de Paris réunie en audience solennelle, de l'appel interjeté par M. Alexandre Duval contre Mme Duval, veuve du fondateur des établissements de bouillon.

Il s'agit de son opposition à une demande en nomination de conseil judiciaire. La cour a remis à huitaine.

Me Raveton, avocat de Duval fils, réclamait un ajournement à trois mois.

L'état de M. Alexandre Duval se serait, dit-on, aggravé.

Quand à Mlle Cruch, elle n'a pu obtenir de M. le préfet de police le sursis qu'elle espérait ; elle a dû quitter Paris dimanche.

—

Paris vient d'être encore le théâtre d'une tentative de suicide de même nature que celle de M. A. Duval.

Samedi soir, dans une salle d'attente de la gare de Lyon, un jeune homme qui avait déjà, au mois d'août, attiré l'attention publique sur lui par un duel avec un rédacteur du *Figaro*, M. Armand Lucy, ancien receveur particulier, s'est tiré au cœur un coup de revolver, devant sa maîtresse, au moment où elle se disposait à prendre le train de Lyon pour échapper aux obsessions de son amant qu'elle ne voulait plus recevoir.

La blessure du jeune homme présente peu de gravité et ses jours ne sont pas en danger.

—

Poitevin, le garde champêtre d'une commune voisine de Soissons qui, au début de la guerre, avait livré aux Prussiens, des francs-tireurs de sa localité, a été exécuté hier matin à 8 heures à Vincennes par un peloton d'artilleurs.

—

On écrit de Pauillac, 23 décembre :

« Un navire, qui paraît être de nationalité anglaise, a échoué la nuit dernière à deux milles à l'ouest du Sémaphore et s'est brisé en trois.

« Un vapeur français et des chaloupes se sont rendus sur le lieu du sinistre pour sauver l'équipage. »

CHRONIQUE

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à un prochain numéro notre *Bulletin agricol et commercial*.

M. Barodet vient d'adresser à ses amis de Lyon une lettre particulière que nous avons eue sous les yeux, et dans laquelle il les informe qu'il a été reçu hier matin, à huit heures, par M. Thiers, en compagnie de M. Ferrouillat, et, à dix heures et demie, par M. de Goulard.

Il a plaidé chaleureusement la cause de la mairie centrale, et ne désespère pas d'arriver à la maintenir.

« Le danger existe, continue M. Barodet ; mais M. Thiers m'a donné l'assurance que *rien n'était décidé*, et que la question allait être mise sérieusement à l'étude. »

Le maire doit envoyer à cet effet un mémoire au président de la République pour lui exposer la situation de la ville.

Il s'est retiré enchanté, dit-il, de l'accueil très-bienveillant qu'il a reçu.

Nous trouvons, chez un de nos confrères, un état approximatif du budget de la ville en 1873.

Bien que ces chiffres soient légèrement discutables, nous en acceptons l'augure et nous souhaitons à notre cité de sortir au plus tôt de sa situation si obérée :

La ville possède en ce moment :

1° Déposés au Comptoir d'escompte de Paris, provenant du dernier emprunt, et dont l'emploi est disponible . . .	3,000,000 »
2° Versé au trésor, par la caisse municipale ; cette somme résulte du reliquat en caisse des fonds disponibles.	1,000,000 »
3° L'exercice de 1872 se soldera, au 31 mars 1873, par un excédant de recettes pouvant s'élever au minimum à	1,000,000 »
4° Le budget de 1873, actuellement à l'étude, présente déjà un excédant de. . . .	400,000 »
et tout fait prévoir, si l'on en juge par l'excédant produit en 1872, que les dépenses seront de . . . . . . inférieures aux recettes qui sont d'environ un million.	600,000 »
Total :	6,000,000 »

M. le préfet vient de communiquer à MM. les maires du département la liste des demandes d'admission au volontariat d'un an.

Il informe les jeunes gens portés sur cette liste que les examens auront lieu, pour le département du Rhône, le lundi 6 janvier et jours suivants, à 9 heures du matin, au palais Saint-Pierre à Lyon.

Les concurrents devront se munir des objets nécessaires pour l'épreuve écrite (papier, encre, etc.).

La liste des candidats est à leur disposition dans toutes les mairies.

L'accident survenu ces jours derniers au pont Morand a décidé notre administration municipale à charger une commission spéciale d'étudier un projet de reconstruction du pont Morand.

Les ingénieurs chargés de cet important travail donneront vraisemblablement leur rapport dans le courant du mois de janvier, et, selon toutes probabilités, les travaux commenceront bientôt après.

D'où vient cet arbre, ce bel arbre digne des contes bleus, qui porte en guise de fruits tant de joujoux brillants et de douces friandises ? C'est à l'aimable bonhomme Noël, à lui seul, qu'il convient d'attribuer semblable merveille. La jeune mère au moins l'affirme au bambin ravi, qui tend ses petites mains vers les branches chargées de clinquant et de lumières.

Soit, n'en demandons pas davantage ; ne cerchons pas pourquoi elle était tout à l'heure si affairée dans le salon aux portes fermées, et pourquoi elle prêtait l'oreille avec inquiétude, et ce qu'elle tirait en cachette de l'armoire. Contentons-nous d'admirer les enfants joyeux, — et quoi de plus charmant que de radieux visages ? — et redisons-nous tout bas cette jolie ballade allemande, que peut-être la jeune mère, elle aussi, se répétait tout à l'heure :

— Il dort, il dort ; il est là comme un petit prince, cher ange, je t'en prie, ne t'éveille pas ! Dieu, prends soin de mon enfant dans son sommeil !

Ne t'éveille pas, ne t'éveille pas ! Ta mère s'en va tout doucement, ta mère s'en va avec amour chercher un petit arbre dans sa chambre.

Qu'y a-t-il aux branches de cet arbre ? Un beau gâteau, une chèvre, un petit bœuf, des fleurs roses, et jaunes, et blanches ; tout cela est en sucre fin.

C'est assez, tendre mère ! Trop de douceurs peut faire mal. Donne avec mesure, comme le bon Dieu qui a fait ceci !

Qu'y a-t-il encore sur cet arbre ? Un beau mouchoir rouge et blanc. O mon enfant ! que Dieu te garde, que Dieu te garde des larmes amères.

Qu'y a-t-il encore ? Un joli petit livre, un livre avec des images de saints et de bonnes prières.

A présent, va, réjouis-toi, il ne manque plus rien de bon. Que vois-je ! Une verge ? La voilà. Elle ne te fait pas plaisir. Mais une mère a le cœur tendre ; elle enveloppe cette verge de soie et de rubans.

Tout est disposé avec soin, le petit arbre est beau comme un arbre de mai, et le Noël des enfants dure jusqu'au soir.

Mais voilà que le garde de nuit annonce la onzième heure. Comme le temps passe !

Que le Seigneur te protége et te donne une autre fête. Le Christ aime les petits enfants et il leur sourit. Tâche d'être sage comme lui.

Nous avons déjà parlé du procès en diffamation intenté par M. et Mme D... au *Journal de Guignol*. Me Pine-Desgranges père avait plaidé à une précédente audience pour les plaignants ; l'affaire est revenue hier. Me Peyret a plaidé pour Mounard, le gérant du *Journal de Guignol*, et Me Guillot pour M. Regard, l'imprimeur.

M. d'Alverny, substitut de M. le procureur de la République, a demandé la punition sévère du gérant ; quant à l'imprimeur, il ne peut se disculper en invoquant sa bonne foi ; mais sa culpabilité est moins grande.

Faisant droit à ces réquisitions, le tribunal, après une courte délibération, condamne Monnard, le gérant, à 3 mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende, Regard, l'imprimeur, à 500 fr. d'amende, et tous deux solidairement à 3,000 fr. de dommages-intérêts et aux frais du procès.

—

A la même audience, le tribunal de police correctionnelle a jugé un autre procès en diffamation intenté au même *Juornal de Guignol*. Le plaignant était cette fois M. Mouton, commandant du 2e bataillon de la 2e légion du Rhône. Après la plaidoirie de Me Jacquier, avocat de la partie civile, Me Guillot a opposé l'exception d'incompétence, en se fondant sur ce que la diffamation s'adresse à l'officier, à l'homme investi d'une véritable autorité publique, et non pas au simple particulier.

Le tribunal s'est déclaré incompétent. C'est donc à la cour d'assises que M. Mouton devra demander la réparation qui lui est due par des insulteurs anonymes.

Nous recevons la lettre suivante :

« Lyon, le 24 décembre 1872.

« Monsieur,

« Veuillez, je vous prie, me rendre le service de faire connaître, dans le plus prochain numéro de votre journal, que je vais répondre, par une action en diffamation devant les tribunaux, à la lettre écrite contre moi par M. Ferrer, ancien membre du conseil municipal de Lyon, et insérée dans la *France républicaine* du lundi 23 décembre 1872.

« Agréez, Monsieur, l'hommage de ma haute considération.

Olibo,
Directeur-organisateur
de l'octroi de Lyon.

Bébé, fils de distillateur, est questionné par son précepteur sur le catéchisme élémentaire. Né dans les prunes à l'eau-de-vie, il en connaît les détours.

— Qu'est-ce que Dieu ?

— Dieu est un esprit pur, éternel, créateur et souverain maître de toutes choses.

— Et qu'entendez-vous par pur esprit ?

— Je ne sais pas. Papa a défendu à ses commis de s'en servir.

M. Dérieux vient d'être nommé avoué près la cour d'appel de Lyon, en remplacement de Me Verchère, démissionnaire en sa faveur.

Il a prêté le serment prescrit par la loi à l'audience du 13 décembre.

La police a mis le main cette nuit vers une heure, rue Garibaldi, sur quatre individus qui pourrraient bien être des malfaiteurs des plus dangereux.

Comme ils étaient chez le commissaire de police, une personne qui venait se plaindre du vol de son porte-monnaie, l'a précisément reconnu parmi les divers objets trouvés dans les poches de l'un d'entre eux.

Hier le mur d'une maison en construction, à Oullins, s'est écroulé sur une hauteur de sept mètres et cinq mètres de largeur.

Heureusement, les ouvriers avaient quitté le chantier depuis un instant, sans quoi on aurait à déplorer un terrible accident.

Hier matin, la Saône a été le théâtre d'un drame émouvant qui, heureusement, s'est terminé pour le mieux, grâce au courage des acteurs de cette scène.

Il était neuf heures ; un brouillard épais qui s'étendait sur la rivière à partir de Vaise, rendait la navigation difficile au marinier le plus expérimenté.

Cependant un remorqueur remontait péniblement du côté de St-Rambert. Le pilote ne distingua pas assez tôt une *platte* amarrée sur la rive droite, et comme le lourd bateau côtoyait prudemment le bord, il alla heurter la *platte* qui se détacha, et s'en alla à la dérive, entraînée rapidement par la violence des eaux.

Seule, une vieille femme lavait dans l'intérieur de la platte ; elle voit les bords fuir devant elle : elle crie au secours.

M. Lupors, sous-lieutenant au 20e de ligne, était sur le quai : il appelle son ordonnanc, Masson, et un garçon de café, Pichon, qui se trouvaient à quelques pas, et tous les trois, d'un bond vigoureux, sautent sur le bateau à laver qui ne s'était pas encore écarté de la rive.

Mais le courant les entraînait ; sans perdre de temps, ils prennent la pauvre femme dans leurs bras et la déposent dans un bateau amarré devant lequel ils passent ; Masson et le garçon de café sautent ensuite dans cette barque. M. Lupors ne voulut pas les suivre sans s'être assuré qu'il ne restait personne sur ce bâtiment improvisé ; il parcourt la *platte* ; mais le temps pressait, les eaux l'entraînaient au milieu de la rivière et on approchait du barrage ; encore quelques mètres à parcourir, et bateau et sauveteur allaient se briser contre les pierres du déversoir.

Alors le courageux officier se déshabille et se jette à l'eau ; mais il était épuisé par l'émotion, et sans son ordonnance, qui, meilleur nageur que lui, vint à son aide, il ne pouvait regagner le bord.

Tous deux arrivaient sur la rive juste au moment où la *platte*, jetée par les vagues contre le barrage, le franchissait d'un bond, et retombait engloutie de l'autre côté.

Depuis hier on fait courir le bruit qu'on aurait retrouvé le cadavre de M. de La Fontaine dans un fossé près de Bourg ; nous croyons savoir qu'il n'y a rien de certain dans ces bruits.

On a retiré hier du Rhône, près de l'île de l'Archevêque, le cadavre d'un homme de quarante à cinquante ans.

Son identité n'a pu être constatée.

Un vol de onze cents francs a été commis hier, au fort Saint-Irénée, au préjudice de la cantinière du 11e de ligne.

On est sur la trace des coupables.

La constitution médicale actuelle a subi peu de modifications ; elle reste encore plutôt automnale qu'hivernale, et c'est toujours sur la poitrine que se font les principales localisations.

Toujours beaucoup de bronchites et quelques pleurésies.

Les fièvres typhoïdes n'ont pas encore complétement disparu de la scène, mais elles sont rares ; plus rares encore sont les fièvres éruptives, surtout les varioles.

Quelques rhumatismes articulaires aigus et quelques névralgies rhumatismales.

On nous siganle aussi quelques fièvres intermittentes et quelques cas de croup.

Mme Tavernier

célèbre somnambule de Paris, de passage à Lyon, donne des consultations tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir, rue de l'Hôtel-de-Ville, 67, au deuxième étage, porte à droite.

Mme **TAVERNIER** lit les lignes de la main.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce *Revalescière du Barry*, qui guérit, sans médecine ni purge, ni frais, les dispepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblaisse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques ; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie

Langevin, curé.

Dépôts à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale. Perissoud, épicier, 57, rue Bourbon. Varvarande, épicier, rue de Lyon. Napoly frères, place de Lyon. Verpilleux-Millou, rue de Lyon, 48. Cherblanc. Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9 ; Redet, Perret, Pousin, Brun. Gambet, Turre, épicier, 16, rue Neuve ; Girin, Veran, Chaumarat, Fayolle frères, Armandy. Ballandrin et Sabourault, Boissonnet, pharmaciens ; J. Girard, épicier-herboriste, rue Chaumais, 14 ; Burband, épicier, rue Imbert-Colomès, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil. 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Session extraordinaire du 4e trimestre

Présidence de M. Martin, conseiller.

Audience du 23 décembre.

(Suite.)

AFFAIRE PONET-BOUDAREL

DIFFAMATION.

M. Gandy, juge d'instruction à Saint-Etienne, raconte les faits qu'il connait personnellement et ceux qui ont été révélés par les dépositions orales faites devant la cour d'assises de Riom. Cette déposition est fort longue ; mais la voix du témoin est si faible, qu'il est bien difficile de l'entendre.

Dans la matinée du 25 mars, M. Boudarel aurait obtenu des émeutiers l'évacuation de l'hôtel de ville, en promettant de proposer une sorte de plébiscite au conseil municipal. Plus tard, vers 4 heures, des délégués vinrent demander l'exécution de cette promesse ; on leur répondit de s'adresser au préfet. L'hôtel de ville fut envahi vers 4 et 5 heures ; dès 3 heures Boudarel n'y était plus.

La police avait été désarmée, les 80 carabines enlevées, dès 11 heures, par l'ordre du maire.

Le maire écrivit au préfet pour l'engager à faire retirer les troupes, mais il n'y eut point de délibération du conseil municipal à cet égard.

Le témoin s'attache à justifier l'inaction de la magistrature durant ces tristes journées ; il ne lui fut offert qu'un réquisitoire en blanc, et en l'absence de tout renseignement, de toute indication, il lui fut impossible de commencer une instruction.

M. Gandy demande l'autorisation de se retirer ; mais les avocats s'y opposent. M. Gandy n'obtient pas cette autorisation, qui n'avait été refusée à aucun des témoins précédents.

M. Girinon, conseiller municipal. — A deux reprises différentes, en demanda la démission du conseil municipal. La première fois, cette proposition fut repoussée comme un acte de lâcheté. La seconde fois, elle fut accueillie ; il n'y eut que cinq ou six conseillers qui ne donnèrent pas leur démission. Ce changement doit être attribué à la fusion qui s'était opérée entre le club de la Vierge et l'Alliance républicaine.

M. Sabatier a entendu Sirdet dire dans la journée du 25 mars : Si le préfet savait la réception qu'on lui prépare, il resterait où il est. Sirdet avait été placé par la municipalité à la tête de la fabrique de cartouches.

M. Courbon, avocat à St-Etienne. — Dans la nuit du 24 au 25 mars, M. de l'Espée parvint difficilement à sortir de la préfecture, qui avait été envahie. Il se rendit auprès du général. Le lendemain matin l'hôtel de ville fut évacué.

Dans la journée, j'ai rejoint ma compagnie sous le péristyle. Il y avait sur la place un grand nombre de gardes nationaux qui criaient : Vive la Commune ? et chargeaient ostensiblement leurs armes. Quand l'envahissement eut lieu, nous opérâmes notre retraite, conformément au plan arrêté ; mais les grilles ne furent pas fermées, j'ignore pourquoi. M. le préfet de l'Espée fut fait prisonnier, et les gardes nationaux de ma compagnie, absolument impuissants, se retirèrent isolément.

Au moment où je sors de l'Hôtel-de-Ville j'ai entendu la conversation suivante : un homme qui paraissait appartenir à l'état-major de la garde nationale, était apostrophé en ces termes : Capitaine, vous aurez à répondre de votre conduite devant le peuple. — Non, dit-il, je n'ai fait que ce qui avait été *convenu*.

Ce mot *convenu* me frappa.

Le corps de M. de l'Espée fut transporté de l'hôpital dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Le deuil fut conduit par M. de Montgolfier. On aurait pas compris que le maire tînt le poêle.

M. Lafond était le sergent-major de la compagnie, à laquelle appartenaient presque tous les témoins entendus. Le 25, au matin, cette compagnie se réunit spontanément ; mais la place nous congédia. On signa une adresse ; je la portai au préfet qui nous remercia de notre dévouement. A 1 h. 1/2 nous prîmes le service à l'Hôtel-de-Ville. Il y avait sur la place beaucoup de gardes nationaux, animés de mauvaises intentions, et dont les armes étaient chargées. Cela commença à nous surprendre. Une nouvelle compagnie vint grossir la foule des émeutiers, et le capitaine de cette compagnie s'adressa à un adjoint qui lui dit en nous désignant : Non, ils n'ont pas de cartouches. Cette parole fut entendue et mit le désordre dans nos rangs.

Nous vîmes une foule considérable venir de la manufacture, et l'envahissement eut lieu. Nous nous retirâmes derrière la grille, comme il avait été convenu : il y avait bien une serrure à la grille, mais il n'y avait pas de clef. Le plan de résistance, qui avait été adopté, ne put donc être réalisé. Nous fumes refoulés et faits prisonniers.

Quelques instants avant la prise de l'Hôtel-de-Ville, le capitaine me donna 2 paquets de cartouches à distribuer ; je n'eus pas le temps d'achever la distribution.

Je n'ai pas vu M. Boudarel à l'Hôtel-de-Ville ; j'y ai vu des adjoints, des conseillers municipaux, mais à 3 h. 1/2, ils étaient tous partis.

Me Genton. — D'où provenaient les cartouches, qui étaient entre les mains des gardes nationaux du désordre ?

R. — C'est un point qui a été vivement controversé devant la cour de Riom. L'incident n'a pu être vidé. J'ai entendu accuser Sirdet d'avoir vendu des cartouches.

—

On passe maintenant à l'audition des témoins cités à la requête de M. Boudarel. Le premier est M. Morellet, avocat, 73 ans, qui a été secrétaire général et préfet intérimaire de la Loire. J'ai eu peu de rapports avec M. Boudarel : mais je l'ai toujours vu animé d'un esprit de conciliation. Sa plus grand préoccupation était d'éviter les troubles à Saint-Etienne. Le 24 mars, il me rendit une visite pour me faire connaître la démission de la plupart des conseillers municipaux ; il insitta sur la nécessité de procéder à de nouvelles élections. Je lui répondis qu'il avait peut-être raison ; mais que je ne pouvais pas prendre une semblable mesure ; je dictai sur-le-champ une dépêche au gouvernement pour faire connaître la situation et demander des instructions. La nomination d'un nouveau conseil aurait eu, je crois, une utilité réelle ; elle eût contenté un grand nombre d'individus qui demandaient la commune.

Me Andrieux. — Quel était le caractère de l'Alliance républicaine ?

R. — Toutes les fois que M. Bertholon m'en parlait, il l'opposait au club de la Vierge. Je n'ai pas entendu dire qu'il y eût eu fusion entre le club de la Vierge et l'Alliance républicaine.

M. Boudarel a toujours manifesté le désir de maintenir l'ordre. C'est le 24 mars, et non pas le 25, qu'il a introduit les délégués à l'hôtel de ville. Comme il était question d'adjoindre des délégués au conseil municipal, il s'est écrié avec énergie : Non, je n'accepte pas ces délégués ; ce serait une honte !

D. — Par l'ordre de qui le rappel fut-il battu le 25 mars, au matin ?

R. — Par l'ordre de M. le préfet de l'Espée, qui s'était retiré auprès du général. Nous lui représentâmes qu'il serait préférable de prévenir à domicile les gardes nationaux ; mais M. le préfet était impatient de rentrer en possession de l'hôtel de ville, et il ne tint pas compte de nos observations. Ce rappel eut une fâcheuse influence sur la suite des événements.

Audience du 24 décembre

Plusieurs témoins, cités à la requête de M. Boudarel, sont encore entendus.

Me Andrieux plaide le premier, au nom de la partie civile. Me Bouchot, du barreau de Paris, présente la défense du prévenu Ponet.

M. Caresme, avocat général, requiert la condamnation du diffamateur.

Me Andrieux répond ensuite à Me Bouchot. Le jeune avocat parisien, plaçant le débat sur le terrain politique, avait dit que le 4 septembre était un coup d'Etat comme le 2 décembre, et un coup d'Etat d'autant plus odieux que la France était alors envahie par l'étranger. Me Andrieux repousse cette comparaison avec une grande éloquence : au 4 septembre, l'empire est tombé sous le souffle du mépris public. Ceux qui n'avaient rien fait pour hâter sa chute ont ramassé le pouvoir, et sans eux, qui s'en serait emparé ! les hommes de la Commune de Paris.

A 8 heures du soir, après une suspension d'audience, Me Genton, second avocat de M. Ponet, a, dans l'intérêt de son client, prononcé un vigoureux réquisitoire contre la municipalité de Saint-Etienne, en général, et M. le maire Boudarel en particulier.

Après ces longs débats, M. le président s'est borné à indiquer au jury les principes de la loi en matière de diffamation. Toute atteinte à l'honneur et à la considération d'un simple particulier est punie et il n'y a pas à rechercher si les faits articulés sont vrais ou faux. Mais quand l'attaque s'adresse à un homme public, l'accusé a le droit de se justifier en prouvant ses allégations, et c'est au jury qu'il appartient de dire si la preuve a été faite.

M. le président donne lecture de la question unique qui est posée aux jurés. Ceux-ci se retirent dans la salle de leurs délibérations ; ils en reviennent bientôt avec un verdict affirmatif, refusant à M. Ponnet le bénéfice des circonstances atténuantes.

M. l'avocat général requiert l'application de la loi.

Me Andrieux, au nom de la partie civile, dépose des conclusions tendant à obtenir 20,000 francs de dommages-intérêts.

La cour condamne le gérant de la *Comédie politique* à 600 francs d'amende, 400 francs de dommages-intérêts et aux frais. Elle ordonne l'insertion de l'arrêt dans la *Comédie politique* et le *Mémorial de la Loire*.

Ce n'est qu'à 11 heures 1/2 qu'a fini cette affaire, la dernière inscrite au rôle de la session. — Pour que notre compte-rendu soit fidèle, nous devons constater l'impression qu'a produite ce résultat dans l'auditoire : les spectateurs, dont la physionomie rayonnait de plaisir après le verdict du jury, semblaient beaucoup moins satisfaits après l'arrêt de la cour, et réciproquement.

Dépêches du Soir.

24 Décembre. — 3 heures du soir.

Paris, 24 décembre.

Le *Journal officiel* publie une lettre de M. d'Audiffret-Pasquier à M. le président de la commission d'enquête sur le matériel de guerre, dans laquelle il rend justice au zèle empressé et à l'intelligence des officiers de l'armée et des fonctionnaires concourant à cette enquête.

Les réceptions du 1er janvier auront lieu à Versailles, qui est la résidence officielle du gouvernement.

Le bruit de la suppression de la mairie centrale de Lyon paraît prématuré ; le gouvernement a entendu le préfet du Rhône et le maire de Lyon, il prendra ultérieurement une décision.

Le dîner offert par M. Thiers à la municipalité de Paris aura probablement lieu le 4 janvier.

NOUVELLES DU MATIN

(Correspondance particulière et Cor. républicaine.)

Paris, 24 décembre.

La 1re sous-commission s'est réunie hier à Versailles à 2 h. 1/2.

---

n'avait point accoutumé, si ce n'est peut-être dans quelques couvents de bonnes religieuses à qui ces innocentes distractions étaient bien pardonnables, on n'avait point encore accoutumé de faire à l'intérieur des églises les représentations figurées, les personnages de cire habillés d'étoffes voyantes, les grottes peintes en décors de théâtre, tous ces objets d'une dévotion quelque peu grossière et enfantine que nous voyons aujourd'hui. Ce sont en général les moines qui ont valu cela. Dans notre jeune temps, à nous autres vieux, le clergé des paroisses, qui avait les vieilles traditions et le vieil esprit lyonnais, était le grand nombre, et les moines le petit. Le séculier primait le régulier. La proportion a été retournée, et, dans les modifications subies par l'esprit religieux dans notre bonne ville, il faut pour beaucoup faire entrer en compte l'influence des très-nombreux ordres qui sont venus s'y établir.

* * *

Il y a déjà un certain nombre d'années que dans l'église d'un ordre dont le centre principal est en Espagne, on vit s'introduire pour la messe de minuit un usage singulier et que les Lyonnais trouvèrent un peu bien à l'espagnole. Les fidèles étaient assemblés en silence, attendant le commencement de l'office, lorsque tout à coup des chants sacrés retentissent de l'intérieur du couvent, les orgues jouent, les cloches sonnent à volées, et l'on voit bientôt apparaître une procession magnifique. Un célèbre révérend père, qui ne fit pas moins de bruit sous l'habit qu'il n'en avait fait comme artiste dans le siècle, portait à la suite de la procession une poupée, fabriquée et parée par de pieuses mains, et figurant l'enfant Jésus, qu'il vint déposer solennellement sur l'autel. Et les bonnes âmes, en voyant la richesse et la perfection du costume de l'enfant, de se répéter entre elles à voix basse avec admiration : « C'est mademoiselle *** qui l'a fait ! »

* * *

Il est à croire que notre vieux et charmant théâtre enfantin de la *Crèche*, — disparu, hélas, comme tant de choses ! — n'était qu'une réminiscence des représentations religieuses, au moyen-âge, du mystère de la Nativité. On ne s'expliquerait pas autrement le nom de *Crèche* donné à la fois au théâtre et à ce qu'on y jouait, et la perpétuité de la représentation de la même pièce, avec les mêmes détails. Il est vrai qu'aujourd'ui cela n'est plus et que ce qui a gardé le nom de *Crèche* dans le langage lyonnais (ainsi les noms survivent aux choses) n'est plus qu'un simple théâtre de marionnettes où l'on joue la *Biche au bois* ou quelque opérette en vogue expurgée.

Mais qui de nous, parmi ceux qui ont passé la quarantaine, ne se souvient de la *Crèche* de la rue Ferrandière, qui disparut en 1846 ou 47 dans le percement de la rue Centrale, et qu'on tenta vainement de ressusciter un peu plus tard ? La *Crèche*, quel mot magique ! Rien que le son de ces deux syllabes fait encore plaisir à entendre tellement il rappelle ce qu'on éprouvait quand la mère disait : « Si tu es bien sage, je te mènerai jeudi à la *Crèche* ! » En rêvait-on jusqu'au jeudi, Seigneur ! et combien de nuits après ! A-t-on éprouvé depuis, dans la vie, un bonheur comparable à celui-là ? Qui oserait dire sincèrement que oui ? Pour moi, si l'on m'eût alors demandé en quoi pouvait consister le paradis, j'aurais, sans hésiter, répondu que c'était un endroit où l'on jouait la Crèche pendant toute l'éternité !

* * *

Je n'ai point vu le temps où, dit-on, la *Crèche* seule composait toute la représentation, toujours la même, et dont les petits spectateurs rapportaient comme une sorte d'impression religieuse, une vision des réalités dont ils avaient lu le récit dans leur petite Histoire-Sainte. Mais du moins de mon temps encore la crèche était toujours le morceau permanent, traditionnel de la représentation. On y joignait quelque pièce enfantine. Je me souviens d'une qui avait nom *Séliko* ou le *Petit Nègre*.

Ah ! la Crèche, était-ce beau, mon Dieu ! Les rois, avec leurs beaux manteaux rouges à lames d'or ! les bergers agenouillés et leurs petits agneaux blancs, et ces petits anges volants avec leurs banderolles qui chantaient de jolis cantiques ! C'est bien cela qui devait ressembler au paradis !

Ce qui marque combien notre crèche était bien nôtre, à nous Lyonnais que c'était bien une tradition de l'endroit c'est qu'il y figurait des personnages lyonnais, tout comme dans les noëls que j'ai cités tout à l'heure.

Les Lyonnais, c'étaient deux types légendaires et invariables : le père et la mère Coquart. Les noms seuls ne sont-ils pas assez du crû ? Ils portaient le costume du dix-huitième siècle, et je vois encore l'habit marron à boutons d'or du père Coquart, ses culottes courtes, ses bas chinés, ses jarretières à boucles, son tricorne et son salsifis par derrière, la coiffe à barbes, bien blanche, et la robe de toile peinte à grands ramages de la mère Coquart. Ils arrivaient tout essoufflés au milieu de l'adoration. Ils entraient par la coulisse de droite.

Le père Coquart portait sa célèbre lanterne, souvenir du temps où les rues de Lyon n'étaient pas éclairées et où personne ne sortait sans fallot. Le mari et la femme, comme bien s'accorde, se disputaient tout le temps. C'était le père Coquart qui n'éclairait pas la mère Coquart ; c'était le père Coquart qui allait trop vite ; c'était le père Coquart qui allait trop doucement. Enfin ils arrivaient ; débitaient au divin enfant un joli petit compliment et, s'en retournant, recommençaient à se disputer.

* * *

Mais il y avait encore à la Crèche deux autres Lyonnais. Voyez-vous bien ces deux niches à droite et à gauche de la scène ? Elles sont défendues par un rideau vert des regards indiscrets. Nous sommes dans l'entr'acte. Les enfants babillent, crient ; on sent une bonne odeur de pelure d'orange ; les bonnes tapent ; les mamans grondent. Soudain un violent coup de sonnette. Tout se tait par enchantement ; les morceaux d'orange eux-mêmes s'arrêtent dans leur voyage jusqu'à la bouche. Le rideau de la niche de droite se tire tout seul. Que vois-je, ô ciel, un joli petit automate ! C'est un gnafre, un savetier dans son échoppe. C'est trait pour trait ce savetier dans son échoppe en plein vent, sur la place des Cordeliers, en face de la Grenette, vous savez ? Elle touche l'échoppe du marchand de faïence, et derrière elles se pressent par centaines jusqu'à la rue de la Gerbe ces longs chars de Comté, que domine la haute colonne du méridien, et sa statue qui tient une poêle à rissoler les marrons pour marquer les heures ?

Le petit savetier, vêtu toujours à la façon du dix-huitième siècle, a son tas entre les jambes. Il se met à battre en cadence un petit cuir : pan ! pan ! pan ! pan ! Cependant il chante sur un vieux rythme lyonnais une chanson naïve et morale dont j'ai seulement retenu un couplet et le refrain :

Les temps sont bien durs,
Ah oui, bien plus durs
Que le mur
De ta boutique !

Frappe ton cuir, enfant de la manicle,
Et ton cœur sera toujours pur ! (bis)

Mais quoi ! un autre entr'acte. Cette fois, l'on est sur ses gardes ! — C'est le tour du rideau de gauche. Voilà le gentil gagne-petit. Il ressemble au petit rémouleur dans ce délicieux tableau de Grobon, qui est au musée des peintres lyonnais et pour lequel je donnerais plus d'un flamand renommé. Bzzzzz..., bzzzzz..., fait la meule ; on entend le clapotement : pah..., pah..., pah..., de la pédale qui la fait tourner ; on voit les étincelles jaillir comme un feu d'artifice de la lame du couteau qu'aiguise le gagne-petit. Celui-ci chante aussi, mais j'ai oublié sa jolie chanson. Ma mémoire s'est refermée sur elle comme les ronds de l'eau sur la pierre qui y est tombée.

* * *

Fin de compte, les joies épuisées, accablés d'émotion, venait l'heure de rentrer au giron maternel. Avant le départ, les gens du théâtre, comme si c'eût été l'âme invisible de la crèche, chantaient le bonsoir à leurs petits hôtes. Ces voies célestes qui tombaient des frises étaient d'un mystérieux !...

Mes petits enfants,
A vos bons parents,
Soyez toujours bien obéissants, ou quelque chose comme cela, car ma mémoire me force à mettre cela en prose...

Dans le doux espoir
De venir nous voir
Le jeudi et *la* dimanche ! *(bis)*.

* * *

Dans certains pays, tels que la Provence, l'on a conservé la coutume, la nuit de Noël, de bénir le feu en arrosant de vin la plus belle bûche que l'on a pu trouver et que l'on a réservée à cet effet. C'est habituellement un gros tronc d'olivier. Je ne sache pas que cet usage, qui vient des païens, ait jamais existé chez nous. Nous n'avions que l'usage du réveillon. — L'a-t-on conservé ? Fait-on encore le réveillon ? Ne pouvant renseigner que sur ce qui se passait autrefois, mais non sur ce qui se passe aujourd'hui, je serais au contraire bien aise de l'apprendre.

Il me souvient seulement d'avoir trouvé fort ennuyeux ces réveillons dont je m'étais promis merveilles. On revenait d'un interminable office de minuit et des trois messes qui l'avaient suivi, engourdi par le froid, dodelinant de la tête, sans appétit, et plus propre à regagner son lit à la hâte en grelottant, qu'à faire fête au cervelas qui était le fondement le plus solide du réveillon. C'était, il est vrai, sauf à se revancher le lendemain sur l'oie, la célèbre, la savoureuse oie de Noël, autour de laquelle s'assemblait toute la famille !

Je ne sais si c'est l'effet d'un esprit chagrin ou d'un estomac morose, mais il me semble que les oies des beaux jours de Noël de ce temps-là avaient la chair plus légère, qu'elles excitaient davantage l'appétit, et surtout qu'elles se mangeaient d'un cœur plus joyeux.

Sébastien Goujon.

Tous les membres, sauf M. Delacourt, étaient présents.

On avait officieusement prié M. Thiers de se rendre au sein de la commission; mais M. Thiers avait renvoyé à M. Dufaure. Celui-ci n'est pas venu à la commission et n'a pas voulu s'expliquer catégoriquement avec les délégués. Il a dit que le gouvernement préférait évidemment que ce soit la commission qui présente un projet puisqu'elle a été nommée pour cela, à la suite du vote du 29 novembre.

La commission, a dit M. Dufaure, connait les idées de M. Thiers; il les a exprimées dans son message, dans son discours, et les a commentées dans sa dernière visite à la commission le lundi 16 décembre.

La commission n'a donc pas discuté hier, tout s'est passé en conversations et n'a pas duré plus d'une demi-heure. Elle a décidé qu'elle n'entrerait en discussion qu'après avoir entendu M. Thiers et qu'elle continuerait à faire preuve d'esprit de conciliation en offrant toujours à M. Thiers de se réunir à Paris, où et quand cela lui plairait. M. de Larcy a été chargé de voir M. Thiers, de s'entendre avec lui et de convoquer la commission le jour où cela serait nécessaire. A trois heures la séance était terminée.

Dans la soirée, M. de Larcy vint à l'Elysée, mais M. Thiers dormait et malgré son insistance il ne put voir le président. Ce fut M. Barthélemy-Saint-Hilaire qui le reçut et promit une réponse pour aujourd'hui. Ce matin, en effet, M. Thiers a écrit à M. de Larcy qu'il se tenait à sa disposition, mais qu'il désirait que la commission lui présentât un projet.

La sous-commission se réunira probablement jeudi ou vendredi. Mais l'accord ne parait pas devoir se faire si facilement.

Il n'y a eu hier aucun conseil des ministres. M. Jules Simon, qui va dans le département de la Marne pendant un jour ou deux, est seul venu à la présidence.

M. Cantonnet, préfet de Lyon, est reparti. Aucune décision n'a encore été prise au sujet de la mairie centrale. Le gouvernement a voulu entendre les deux parties. Ce matin encore M. Barodet, le maire de Lyon, et M. Vallier, son premier adjoint, ont été reçus par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

M. Thiers a décidé qu'il n'irait pas à Calais pendant son séjour à Paris. Il n'ira qu'après sa rentrée à Versailles. C'est dans cette dernière ville — résidence officielle du chef de l'Etat — qu'auront lieu les réceptions du jour de l'an.

L'*Officiel* de ce matin enregistre la suppression du *Corsaire*.

Un journal bonapartiste a annoncé que M. de Banneville, ambassadeur de France à Vienne, aurait été chargé de recueillir avec soin « les documents, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient servir à une réfutation victorieuse des affirmations si nettes et si précises de la lettre du duc de Gramont. »

D'après ce même journal, des instructions auraient été adressées, en outre, aux agents de la France à l'étranger, qui se trouvent en situation de participer à cette enquête.

Ces affirmations sont inexactes. M. de Banneville n'a reçu aucun ordre, aucune invitation; il en est de même des autres agents français à l'étranger.

DÉPÊCHES DU MATIN

26 Décembre. — 7 heures du matin.

Madrid, 24 décembre.

Congrès. — Lecture d'un projet abolissant immédiatement et pour toujours l'esclavage à Porto-Rico.

Saint-Pétersbourg, 25 décembre.

L'état du prince héritier ne laisse pas que de présenter certaine gravité; il n'existe cependant, actuellement, aucun symptôme dangereux. Le bulletin du 25 dit que la nuit a été sans sommeil, mais calme; la fièvre est persistante; aucun changement important.

Dépêches particulières
Du JOURNAL DE LYON

New-York, 21.

Or.......... 111 1/2	Ch. sur Paris. 5.23 3/4
Ch. s. Londres 109 3/8	Ch. pap. s/France . ..

Berlin, 21.

Paris......... 79.83	Emprunt 5 0/0.. 84.25
Londres...........	Lomb........ 113.25
Autrichiens... 201.50	Obligat. anc...... 218
Obligations.. 287.75	— nouv..... 246
— n.. 277 50	Italien......... 64 87
Rente autric.... 61.25	Améric. 1882 .. 96.75
Napoléons..........	Papier rente aut......
3 0/0..............	Obl. ottomanes.......
Tabacs.............	Turc................

Vienne, 21.

Paris........... 42.75	Rente autr. arg. 70.50
Londres.............	— pap. 66.80
Napoléons...........	Hongroises....... 100
Autrichiens...... 331	Obl. lomb. anc........
Lombards..... 187.50	— nouv.......

BOURSE DE PARIS
DU 24 DÉCEMBRE
DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0....	53 30	53 35	. 05	. .
4 1/2 %..	76 25	76 25	. ..	. .
5 % 1872.	86 80	86 85	. 05	. .

TERME
(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)
Paris, le 24 Décembre 1872.

PRÉC CLOTURE	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
53 25	3 0/0 Français.......	53 30	53 30
86 85	5 0/0 Emprunt (1872).	86 82	86 87
84 52	5 0/0 Libéré (1871)...	84 45	84 52
67 95	5 0/0 Italien.........	67 90	68 02
4400 .	Banque de France....	4400 ..	4365 ..
851 ..	Foncier estampillé ...	851 ..	850 ..
417 ..	Crédit Mobilier	415 ..	418 ..
670 ..	Crédit Lyonnais......	671 ..	673 ..
575 ..	Société Générale.....	575 ..	572 ..
502 ..	Mobilier Espagnol....	498 ..	496 ..
820 ..	Orléans............	818 ..	818 ..
. . ..	Nord................	... ..	... ..
832 ..	Paris à Lyon et Médit	832 ..	833 ..
773 ..	Autrichiens estamp...	775 ..	777 ..
. . ..	Autrichiens nouveaux	... ..	... ..
430 ..	Lombards...........	432 ..	433 ..
400 ..	Suez...............	402 ..	401 ..
352 ..	Délégations..........	355 ..	351 ..
91 7/8	Consolidés à Londres.	91 7/8	91 7/8

BONS DU TRÉSOR	3 mois à 5 mois.	3 1/2 0/0
	6 mois à 11 mois	4 0/0
	A un an........	4 1/2 0/0

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 24 Décembre 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce vole Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
43	Org..	22	2	»	7	»	1	»	»	7	1	3	3656
26	Tram.	8	»	1	6	»	»	»	1	4	2	4	1821
36	Grég.	7	4	»	4	1	»	»	2	16	1	1	2593
8	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Bob..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
114		37	6	1	17	1	1	»	3	27	4	8	8070
	BALOTS PESÉS												
2	Org..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	137
5	Tram.	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	333
25	Grég.	»	»	»	»	»	»	»	»	22	1	2	1500
7	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
39		1	»	»	»	»	»	»	»	25	1	5	2035

Ballots condititionnés dep. le 1er du mois. 2333 nos
Ballots pesés depuis le 1er du mois..... 923 nos

BULLETIN METEOROLOGIQUE
du 24 décembre
PAR MOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima	maxima A MIDI	PRESSION barométr.	ÉTAT du ciel	VENT à 7 h. du m
+ 6°	+ 13°	0,737	beau	S

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage.. 2.60
Sa température.......................... +7°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 0.55
Sa température......................... +6°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 au 15 décembre.................................. 0,047

Le temps est très-mauvais en Irlande, où règne une bourrasque du N-O.

Groningue, Bayonne, Brest, pression faible, vent S, fort, mer très-houleuse, grains.

Valantia, Bayonne, pression faible, vent modéré de S-O, mer houleuse, ciel couvert.

Perpignan, Livourne, Naples, pression forte, mer belle, ciel beau.

DES COFFRES-FORTS

L'étude des inventions et des perfectionnements est un des attraits les plus sérieux qu'offrent les grandes expositions.

A celle de Lyon, en visitant la galerie des coffres-forts, nous avons été frappés des progrès merveilleux qu'a faits, depuis quelques années, la serrurerie dans notre pays.

Notre attention s'est principalement fixée sur les produits de deux exposants bien connus, passés maîtres dans cette partie : MM. Fichet et Haffner (Pierre), de Paris.

En face de serrures démontées, nous avons été mis à même de juger des différents systèmes de ces deux maisons, et de saisir les nouveaux avantages de l'une et les grandes défectuosités de l'autre.

Les deux systèmes Fichet et Haffner (Pierre) ont ceci de commun, qu'ils sont à bases de serrure et de combinaison; mais ces deux bases indispensables de tout coffre-fort offrent des différences notables qu'il importe à l'observateur de bien examiner.

Chacun sait que la combinaison sert à établir le secret, sans la connaissance duquel il est impossible d'ouvrir la serrure, même à l'aide de la clef.

Dans le système Fichet, la combinaison, cette partie si importante du coffre-fort, se compose de trois roues à engrenages placées en forme de triangle et reliées par trois leviers au mécanisme de la serrure, située au centre du triangle. Ces roues sont supportées par un galet dans lequel est établie une entaille diamétrale réservée au passage de la queue du pène correspondant quand la combinaison se trouve établie sur ces points choisis par l'opérateur. Un goujon, sur lequel s'appuie un ressort d'acier, est adapté à chacune de ces roues.

Supposons le coffre-fort fermé sur les chiffres 5, 10, 15. Le caissier qui veut l'ouvrir ne doit engager qu'une partie de sa clef dans la serrure; il trouve, en tâtonnant, le levier correspondant de la roue établie sur le chiffre 5, met l'appareil en mouvement en faisant mouvoir sa clef de gauche à droite, jusqu'à ce que le ressort s'échappe de dessus le goujon; il entend alors une forte vibration qui lui indique qu'il est arrivé au point de repère, et que c'est à ce moment seulement qu'il doit compter cinq échappements pour trouver l'entaille réservée au retrait de la queue du pène. Il suit la même opération pour les deux roues, établit la seconde sur le chiffre 10 et la troisième sur le chiffre 15.

Mais voici où nous découvrons un défaut capital : il se peut qu'il y ait dans le local quelques personnes étrangères à l'instant où le ressort vibre. Cette vibration les avertit que c'est à ce moment que le caissier compte, et elles peuvent compter avec lui, car le bruit qui s'échappe au passage de chaque cran de l'engrenage ressemble au cliquetage d'une forte pendule quand on la remonte. Dès lors, s'il se trouve un filou, il peut en faire facilement son profit.

Ce grave inconvénient n'existe pas dans le système Haffner (Pierre). Là nous trouvons une combinaison formée de 4 roues à engrenages, communiquant à la serrure par la clef dont un épaulement en haut de la tige est gradué de droite à gauche des chiffres 0 à 20.

L'opérateur qui a choisi, par exemple, 0 pour point de repère et le chiffre 5 comme point de secret de la combinaison, peut, sans inconvénient, faire faire à la roue autant de tours qu'il lui plaît avant de commencer à compter et pour déjouer toute tentative d'indiscrétion, il peut feindre de prendre pour point de départ tout autre chiffre que 0. Qu'il prenne, par exemple, le chiffre 20 situé sur sa clef à droite du 0, qui est pour lui le véritable point de repère, il comptera encore 10 pour arriver à former le nombre 5. Il en est de même pour les trois autres roues.

Ce qui nous fera encore préférer le système Haffner (Pierre) au système Fichet, c'est que dans ce dernier, la combinaison ne peut s'annuler, c'est-à-dire que la serrure ne peut fonctionner sans le secours de la combinaison, alors qu'avec le système Haffner, vous isolez la serrure de la combinaison au moyen d'un bouton fixé à l'intérieur de la porte dans le rayon de la combinaison. Ce bouton glisse dans une rainure verticale se fixe en haut pour annuler la combinaison et en bas pour la changer. Le caissier peut donc pendant la journée se servir de la serrure seule sans avoir besoin chaque fois qu'il veut avoir son coffre-fort d'avoir recours au jeu des roues. Tout en conservant toutes garanties, la serrure et le demi-tour même étant incrochetables. Dans le système Fichet, l'inconvénient le plus grave, c'est que ce demi-tour est toujours facilement crochetable. L'expérience en a été faite sous nos yeux.

A. N.

On lit dans la Correspondance de Paris :

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs une émission qui va se faire dès samedi, 21 courant, au samedi 28 décembre, par les soins de la société du *Moniteur des Tirages financiers*.

Cet établissement de crédit, dont la nouvelle administration est composée des hommes les plus compétents en matière financière, et a pour principe de ne patronner que des valeurs de tout repos, émet 7,200 obligations des mines de plomb-argentifère de Villagutierrez.

Ces mines appartiennent à une société française, constituée au capital de quatre millions de francs. Les obligations proposées au public sont émises à 310 francs, rapportant 30 francs d'intérêt par an, et sont remboursables à 500 francs. Les coupons sont payables à Paris, au siége de la Société, les premiers janvier et les premiers juillet.

C'est un placement à 10 0/0, amortissement non compris (9.67 0/0); parfaitement garanti, offrant aux obligataires un revenu élevé et une très grande sécurité.

Les mines de Villagutierrez (plomb argentifère) sont situées en Espagne, au sud-est de Ciudad-Real, à proximité du chemin de fer de Ciudad-Real à Badajoz. Elles possèdent dix-huit concessions d'une surface totale de 200 hectares environ.

Exploitées primitivement par une société espagnole qui, par suite de l'insuffisance de ses capitaux, ne pouvait arriver à en tirer tout le parti désirable, ces mines, d'une très grande richesse, sont appelées à donner 10,000 kil. de minerai par jour, et par conséquent un bénéfice que l'on peut dès à présent évaluer à un million par an. Nous avons la certitude de nous renfermer dans les limites les plus prudentes en articulant ces chiffres; nous avons conséquemment la conviction que les produits de ces mines couvriront très aisément l'amortissement du nouveau capital, tout en garantissant déjà très sérieusement les obligataires, tant par l'actif actuel que par la valeur minérale des mines de Villagutierrez.

PAR EXCEPTION

A l'occasion du Jour de l'An, les Magasins A LA VILLE DE LYON seront ouverts dimanche prochain, 29 décembre.

LES GRANDS MAGASINS de nouveautés

A la Ville de Lyon

Rue de Lyon, 31

ont eu un mouvement d'affaires si considérable depuis quelques jours que la plupart des Marchandises qu'ils ont mises en vente à l'occasion du Jour de l'An n'ont fait que paraître et disparaître, à ce point que pour répondre aux besoins de la foule qui se presse dans ses Magasins, il a fallu traiter plusieurs nouvelles affaires qui seront mises en vente dès jeudi 26 courant.

Nous tenons à rappeler à tous les acheteurs que notre devise est rigoureusement observée : Afin que personne ne conserve quelque regret de ses achats, on remboursera ou on échangera n'importe quel article et quelle qu'en soit l'importance.

Nomenclature des opérations récentes et mise en vente jeudi prochain, 26 courant :

Comptoir des Soieries.

Affaires exceptionnelles.

200 PIÈCES TAFFETAS cuit, grisaille et de couleur, largeur 50 c., qualité de 5 fr. 50, à.............. **3 50**

300 PIÈCES TAFFETAS noir tout cuit, garanti, largeur 56 c., d'une valeur de 6 fr. 50 à..... **3 90**

150 PIÈCES CACHEMIRE de soie uni, nuances nouvelles, qualité se vendant partout 8 fr. 25 à.................... **5 90**

Comptoir de Lainages.

400 PIÈCES ORLÉANS anglais, très-brillant, d'une valeur réelle de 1 fr. 50, à......... **0 95**

100 PIÈCES MERINOS pure laine, toutes nuances, largeur 1 m. qualité de 4 fr. 50.......... **2 45**

400 PIÈCES SERGE anglaise dans toutes les nuances, étoffe très-forte, se vendant partout 2 fr. 50, à............... **1 45**

Affaire hors ligne

400 PIÈCES POPELINE écossaise et carreaux, nouveautés, d'une valeur réelle de 1 fr. 50, à.... **0 75**

Comptoir de Blancs de coton

500 PIÈCES MADAPOLAM, extra-fort, largeur 82 c., qualité de 1 fr. 45, à.................. **0 95**

200 PIÈCES CRETONNE forte, largeur 82 c., qualité de 1 f. 25, à....................... **0 85**

Affaire exceptionnelle

800 RIDEAUX brodés sur mousseline suisse, dessins riches, hauteur 3 m., d'une valeur réelle de 15 fr., à.......... **6 75**

Comptoir de toile

200 PIÈCES TOILE blanche pour chemises, largeur 80 c. qualité de 1 fr. 40, à.......... **0 95**

100 PIÈCES TOILE ménage 1/2 blanc, pour draps, largeur 1 mètres 05, qualité de 2 fr. 10, à......................... **1 45**

100 PIÈCES TOILE pour draps, sans couture, largeur 2 m. 40, qualité de 5 fr. 25, à........ **3 60**

500 SERVICES damassés, 12 couverts, dessins riches, qualité de 35 fr., à.............. **22 75**

4,000 DOUZAINES MOUCHOIRS Cholet pur fil, qualité vendue partout 5 fr. 75, à.......... **3 75**

Grand choix de MOUCHOIRS fantaisie en tous genres à des prix exceptionnels.

Comptoir de Tapis et d'Ameublement.

200 TAPIS DE TABLE indiens, d'une valeurs de 15 fr. à...... **9 75**

Occasions exceptionnelles.

TAPIS DE TABLE brochés avec médaillons, article vendu partout 40 fr. à.............. **25 00**

500 FOYERS haute laine, au prix unique de **5 25**

CARPETTES en moquette bouclée, larg. 1m40, long. 2m, à.. **29 00**

Affaire hors ligne.

500 pièces CRETONNES riches, valeur 1 fr. 75 à........... **0 95**

REPS fantaisie pour rideaux de chambres et de salons, larg. 1 m. 30, à................ **2 95**

TABOURETS Napolitains, articles pour étrennes, à........ **3 75**

TABOURETS Bamboula........ **1 95**

Choix immense d'OBJETS de fantaisie poSr cadeaux du jour de l'an.

Prix exceptionnel :

Grandes CARPETTES veloutées, 1re qualité, pour milieu de salons, longueur 3 m. 05 sur 2 m. 10 de largeur, à....... **79 00**

FEUTRE pour tapis d'appartements, très bonne qualité, à. **1 95**

Crédit Lyonnais

Palais du Commerce. — Lyon

PAIEMENT DE COUPONS

Echéance du 1er janvier 1873

Le **Crédit lyonnais** paie, dès à présent, tous les coupons dont le montant est officiellement annoncé. 4778

Rente Italienne 5 0/0

Echéance du 1er janvier 1873

Le **Crédit lyonnais** se charge, dès à présent, de l'encaissement du coupon semestriel du 5 0/0 Italien.

Les titres devant être envoyés à Paris, le Crédit lyonnais garantit les risques de route. 4789

Crédit Lyonnais

LYON, PALAIS DU COMMERCE

Le Crédit Lyonnais ouvre des *comptes de dépôts*, avec chèques, sans commissions :

Il délivre des bons à échéance à ordre et reçoit des dépôts à échéance fixe.

L'intérêt payé actuellement aux déposants de fonds est de :

3 0/0.... pour les dépôts à vue.
4 0/0.... pour les bons à ordre de 3 à 6 mois.
4 1/2 0/0 pour les bons à ordre de 6 mois à 1 an.
5 0/0.... pour les bons à ordre de 1 an et au-dessus. 4615

RENTE ITALIENNE

La **Société générale**, rue de Lyon, 6, paie **dès à présent** le coupon au 1er janvier. Les titres devront être expédiés à Paris.

La **Société générale** garantit les risques de route.

La **Société générale** paie, en outre, tous les coupons français et étrangers dont le taux est officiellement connu.

BOURSE DE PARIS — *Lundi 23 Décem. (de midi 1/2 à 3 h.)*

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME	Précéd. clôture	Dernier cours	OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0.................. cpt	53 30	53 30	Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	426 25	... ..
3 jouissance janvier....... 31	53 37	53 25	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	210 ..	209 ..
5 0/0 Empr. j. août. ...... cpt	84 55	84 45	Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	387 50	387 50
5 jouiss. nov............. 31	84 65	84 52	V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.	437 50	433 75
5 0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p.. cpt	86 85	86 80	V. de Paris 1869 r 400 j. janv.	277 50	277 50
5 Jouiss. 16 août.......... 31	87 ..	86 85	V. de Paris 1871 3 0/0 r. 400 j. janv.	248 25	248 25
4/12 0/0 j. 22 sept.......... cpt	76 50	76 25	Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.	79 50	79 ..
Banque de France.......... cpt	4398 ..	4390 ..	Ville de Lille 1860 — avril.	90 50	90 50
Comptoir d'escompte........ cpt	615 ..	615 ..	id. id. 1868 — janv.	84 ..	.. ..
500 f. j. février.......... 31	617 50	... ..	Ville de Roubaix	36 ..	36 ..
Crédit agricole .... cpt	495 .	500 ..	V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars	.. ..	.. ..
Crédit foncier.............. cpt	848 ..	860 ..	V. de Bruxelles 1868, id. janv	... ..	... ..
500 fr. — 250 fr. p.. ... 31	850 ..	851 25	Foncières 4 0/0 ...... j. novem.	438 75	442 50
Société générale alg....... cpt	490 ..	487 50	id. id. 10e ...... id.	85 ..	84 ..
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr. 31	645 ..	... ..	id. id. 1863...... id.	425 ..	422 50
Crédit mobilier............ cpt	422 50	417 50	id. 3 0/0.......... id.	412 ..	405 ..
500 fr. j. 31	422 50	417 50	id. 10e............ id.	78 ..	77 50
Société de Dépôts. J. nov... cpt	547 50	550 ..	Communales........... mai	332 ..	332 ..
Société générale........... cpt	571 25	572 50	id. 5e.......... id.	66 25	67 ..
500 fr. — 250 fr. p....... 31	572 50	575 ..	Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.	103 ..	103 ..
Crédit lyonnais............. cpt	675 ..	... ..	Id. 5 0/0.............. juin.	400 ..	400 ..
500 f. — 250 f. p. J. janv. 31	675 ..	670 ..	Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr..	450 ..	... ..
Est...................... cpt	506 25	508 75	— 6 0/0 r. 600 fr..	335 ..	... ..
500 fr. j. nov........... 31	510 ..	510 ..	325 f. R. à 1250 f. Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	1000 ..	... ..
Paris-Lyon-Méditeran ...... cpt	832 50	832 50	Rouen 47-49, 5 0/0.. juin	900 ..	... ..
500 fr. j. novembre....... 31	838 75	832 50	Hâvre 1854, 5 0/0... septem	925 ..	890 ..
Midi..................... cpt	590 ..	590 ..	Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	970 ..	... ..
500 fr. j. juillet 31	593 75	... ..	Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier	940 ..	... ..
Nord..................... cpt	977 50	975 ..	Est 5 0/0, r. à 650 fr..... juin.	430 ..	430 ..
400 fr. j. juillet 31	980 ..	... ..	Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	460 ..	460 ..
Orléans.................. cpt	822 50	815 ..	Médit. 5 0/0 g. p. l'Et.. oct.	460 ..	447 50
500 fr. j. octobre........ 31	820 ..	820 ..	Remboursables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr. Bourbonnais .... janvier	277 ..	278 75
Ouest.................... cpt	503 75	505 ..	Médit. 1852-55, gar. id.	296 50	... ..
500 fr. j. octobre........ 31	506 ..	505 ..	Nord .... id.	288 50	288 25
Gaz...................... cpt	695 ..	687 50	Orléans............ id.	277 50	277 50
250 fr. j. octobre........ 31	695 ..	... ..	Victor-Emman. gar oct.	263 50	265 .
Ce transatlantique.......... cpt	271 25	270 ..	Grand-Central....... janvier.	277 ..	275 75
500 fr. j. juillet......... 31	273 75	270 ..	Genève 1855 .... id.	270 ..	276 ..
Canal de Suez.............. cpt	391 25	398 75	id. 1857........ id.	268 75	269 ..
500 fr. jouiss. janvier.... 31	397 50	400 ..	Lyon 3 0/0.......... oct.	272 50	272 50
Suez. — Délégations .... cpt	340 ..	338 75	Lyon fusion .... janvier.	277 50	276 ..
Espagne 3 0/0 extérieur..... cpt	29 ./.	29 ./.	Lyon 1866.......... oct.	270 ..	268 ..
Jouissance juillet......... 31	... ./.	... ./.	Ouest, g. p. l'Etat .. janvier.	275 ..	276 ..
Etats-Unis 5 0/0............ cpt	104 5 8	104 3 8	Midi, g. p. l'Etat ... id.	277 ..	277 50
Jouissance novembre 31	.... ./.	.... ./.	Est, g. p. l'Etat .... juin.	268 ..	268 ..
Italien 5 0/0............... cpt	67 70	67 60	Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	274 ..	274 ..
Jouissance janv........... 31	67 85	67 95	Dauphiné, g. p. l'Etat io.	276 ..	276 ..
Dette turque 5 0/0.......... cpt	55 60	56 .	Charentes.......... id.	245 .	247 50
Crédit foncier d'Autriche.... cpt	955 ..	960 ..	Vendée............ id.	241 25	243 ..
500 fr. jouiss. janv....... 31	960 ..	961 25	Romains........... juillet.	182 50	182 ..
Crédit mob. espagnol....... cpt	502 50	500 ..	Saragosse.......... id.	210 50	210 75
500 fr. j. janvier......... 31	505 ..	502 50	Pampelune......... octob.	185 ..	185 ..
Autrichiens .... cpt	777 50	773 75	Nord de l'Espagne.. oct.	203 25	204 ..
500 fr. jouiss. janv 31	772 50	773 75	— rev. var. oct. 71	140 ..	140 ..
Autrichiens nouveaux ...... cpt	757 50	760 ..	Portugais.......... janvier	205 75	203 ..
500 f. 200 f. p. j. janvier. 31	... ..	... ..	Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr......	255 ..	... ..
Sud-Autrichien-Lombard... cpt	431 25	432 50	Gaz parisien, int. 25 fr.........	432 50	432 50
500 fr. jouiss. nov 31	430 ..	430 ..	Transatiant., int. 25 fr. 500 f....	385 ..	385 ..
Nord de l'Espagne......... cpt	107 50	107 50	Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.......	410 ..	410 ..
500 fr. — J. janv. 1865. 31	... ..	... ..	Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50.....	484 ..	485 ..
Romains. — J. oct. 1865.... 31	122 50	121 ..	Foncier suisse 5 0/0............	139 50	138 25

BOURSE DE LYON — *Mardi 24 Décembre (de 11 h. à midi 1/2).*

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	53 25	53 25	.. ..	.. .	53 25
Coupures ...	53 40	d 10	.. ..	d 50	.. ..
Porteur.....	.. .	d 25	.. ..	d 1	.. ..
5 0/0 lib. 1871.	84 55	84 50	84 50	84 40	84 40
Coupures....	84 70	d 25	..	d 50	.. ..
5 0/0 Emp. 1872	.. ..	86 77	86 80	86 77	86 80
Coupures ...	86 80	d 25	86 90	d 50	86 85
Libérées	.. ..	d 25	.. ..	d 10	.. .
4 1/2	... ..	... ..	... ..		
Ob. Trés. 6 0/0	499 ..	... .. d 5	... ..	... .. d 10	... ..
Italien	.. ..	67 90	.. ..	.. .	67 90
Coup. 1000.....	.. ..	d 10	.. ..	d 50	.. ..
— 100-50	.. ..	d 25	68 35	d 1	.. ..
Ob. ville de Paris	250 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— 250 f. p.	... ..	d 5		d 10	... ..
Crédit mobilier .	... ..	420 .. d 5	... ..	... .. d 10	418 .
— Lyonnais.	672 ..	670 .. d 5	... ..	... .. d 10	671 ..
France-Belge...	... ..	... ..	... ..		
Chem. fer Orléa.	... ..	.. d 5	... ..	... d 10	... ..
Paris-Lyon-Mé.	832	... d 5	... ..	... .. d 10	... ..
Société Autrich.	775 ..	774 . d 5	... ..	... .. d 10	... ..
— nouvelles	... ..	... .. d 5		d 10	... ..
Lombards-Vénit	... ..	432 . d 5	... ..	... .. d 10	... ..
Mobilier Espagn.	... ..	.. .. d 5	... ..	.. .. d 10	... ..
Canal Suez....	... ..	401 d 5	... ..	... .. d 10	400 62
Délégations.....	... ..	353 .. d 5	.. ..	... .. d 10	... ..

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE	d 10	d 25	d 50	d 1	Reports
3 0/0	... ..	.. ..	.. ..	... ..	... ..
5 0/0	... ..	.. ..	.. .	... ..	... ..
— 1872.......	... ..	.. ..	87 60	.. ..	... ..
au 15	... ..	87 50	.. ..	... ..	... ..
Italien	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
	d 5	d 10	d 20	... ..	... ..
Obl. Trésor.....	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Crédit Mobilier .	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— Lyonnais.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Ch. fer Orléans.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Paris-Lyon-Méd	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Autrichien	791 ..	785 ..	... ..	... ..	... ..
Sud Lombard...	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Mobilier espag..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Canal Suez.....	... ..	412 ..	... ..	... ..	... ..

ACTIONS	Dr Prix	OBLIGATIONS	Dr Prix
Gaz		Ville de Lyon 1854-56	950 .
Lyon....................	.... ..	Ville de Lyon 1859.......	935 .
Guillotière	.... ..	Ville de Lyon 1865-67....	430 .
Trois villes du Midi	.... ..	Ville de Lyon 1870........	... ..
Venise...................	.... ..	Ville de Lyon 1871........	... ..
Vérone...................	.... ..	Ville de Lyon 1872. n. lib.	... ..
Florence.................	.... ..	Ville de Lyon 1872. Lib..	... ..
Dijon	.... ..	Département du Rhône...	508 75
Bayonne..................	.... ..	Ville de Paris 1865.......	433 75
Aix	.... ..	Ville de Paris 1869.......	... ..
Limoges..................	.... ..	Ville de Paris 1871.lib....	... ..
Clermont.................	.... ..	De la Loire..............	... ..
Usines à Gaz réunies......	.... ..	Rhône-et-Loire 4 0/0......	... ..
Du Puy...................	.... ..	Rhône-et-Loire 3 0/0......	282 50
Fonderies		Paris à Orléans 3 0/0......	277 50
Fond. et Forg. de Terre-Noi.		Paris-Lyon-Méd. j. janvier.	277 ..
la Voulte et Bessèges.....	.... ..	— — j. avril..	268 50
De l'Horme	.... ..	Paris-Lyon 5 0/0.........	... ..
De Pont-Evêque...........	.... ..	Méditerranée 5 0/0........	... ..
Du Creusot	.... ..	Midi.....................	... ..
H. F., For. et Aciéries de la mar. et des ch. de fer. anc	.... ..	Dauphiné................	... ..
		Dombes, Sud-Est.........	... ..
Id. nouv................	.... ..	— Bons 160 p.......	460 ..
De Fourchambault.........	.... ..	— — lib........	... ..
H. F. de Franche-Comté....	.... ..	Victor-Emmanuel, 63......	... ..
Forg. de C. et Commentry.	680	Bons Lomb., r. 1872. sept..	... ..
Aciéries et F. de Firminy..	.... ..	— — r. 1874.......	501 25
H.-F. de Givors...........	.... ..	— — r. 1875-76.....	506 25
Aciéries de Saint-Etienne.	.... ..	— — r. 1878.......	... ..
Mines		Lombards 3 0/0...........	259 ..
De la Loire	241 ..	Id. nouv...........	253 ..
De Montrambert...........	.... ..	Chemins de fer Romains...	182 ..
De Saint-Etienne..........	232 50	Saragosse................	211 ..
De Rive-de-Gier...........	81 50	Nord de l'Esp. priorité.....	204 ..
B. Lafaverge..............	.... ..	— revenu varia	... ..
Banques		Portugaises	202 50
De France	.... ..	Rue de Lyon 1856.........	... ..
Comptoir Lyonnais.........	.... ..	Rue de Lyon 1862	... ..
De Crédit Lyonnais........	.... ..	Terre-Noire 5 0/0.........	... ..
Comptoir d'esc. Colliet et Ce.	.... ..	Terre-Noire 6 0/0.........	435 ..
Soc. Lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	542 50	Firminy	... ..
		Fonderies de l'Horme 5 0/0	... ..
Crédit foncier Suisse......	.... ..	Fonderies de l'Horme 3 0/0	... ..
Crédit foncier d'Autriche..	.... ..	Commentry 3 0/0..........	... ..
Bateaux		Fourchambault, 1e s.......	980 ..
Comp. générale de navigat..	.... ..	Fonderies du Creusot......	... ..
Comp. des Grappins	.... ..	Aciéries de la Marine......	... ..
Comp. de navigation mixte.	.... ..	Herné-Bockum............	... ..
Comp. de Bateaux-Omnib..	.... ..	Comp. générale des Eaux ..	... ..
Diverses		Comp. gén. des Eaux 5 0/0.	400 ..
Omnium...................	.... ..	Gaz de Lyon 6 0/0.........	... ..
Rue de Lyon	.... ..	Gaz de Lyon 5 0/0.........	... ..
Rue de la Bourse	.... ..	Union des Gaz............	... ..
Comp. générale des Eaux..	.... ..	Domaniale (Autriche)......	... ..
Omnibus de Lyon, 90 p. ...	.... ..	Emprunt Ottoman 1863.....	366 25
Dombes et Sud-Est, 250 p.	.... ..	— — 1860........	... ..
Comp. des Abattoirs	.... ..	— — 1869........	325 50
Verrerie de la Loire et du Rhône..................	.... ..	— Honduras	154 ..
		Halles et Marchés de Naples.	... ..
Croix-Rousse	.... ..	Suez 5 0/0	410
Assurances Cie du soleil...	.... ..	C. F. Suisse..............	138

BULLETIN FINANCIER

24 décembre.

Le mouvement de hausse subit un temps d'arrêt qui ne peut qu'être utile au marché. Il est probable que les derniers jours de l'année seront franchis sans que les cours conquis depuis quinze jours se détériorent beaucoup, et on arrivera ainsi à la liquidation qui montrera mieux que tous les raisonnements où nous en sommes exactement, si l'argent est aussi abondant qu'on le dit et s'il n'y a pas trop de titres déclassés.

Après cette grande épreuve de la liquidation, il faudra attendre que le comptant se remette à l'œuvre, ayant en main l'argent des coupons et des loyers de janvier, et continue le travail d'absorption auquel il se livre avec tant d'assiduité depuis qu'il trouve des fonds français rendant 6 0/0 net.

Le mois de décembre a conquis le cours de 87; nous serions enchanté si d'ici au 16 février le 5 0/0 se rapprochait lentement de 88. On détachera alors un coupon de 1.25, et si, ce coupon détaché, notre 5 0/0 restait ferme autour de 87, nous nous déclarerions encore pleinement satisfait.

Quant à une explosion de hausse à courte échéance, nous ne la désirons ni ne l'entrevoyons possible.

Aujourd'hui nous avons coté le 3 0/0 53.25, le 5 0/0 1871, 84.50 et 84.40, et le 5 0/0 1872, 86.77 1/2 et 86.80. Dans ces cours les affaires étaient beaucoup moins importantes qu'elles ne l'ont été depuis longtemps.

Les valeurs dont s'étaient gorgés les syndicats allemands restent toutes lourdes. On conclut de ce fait que la liquidation desdits syndicats n'est pas terminée, mais se poursuit en bon ordre.

L'Autrichien est peu demandé à 774.37 1/2, le Lombard est recherché par quelques vendeurs à 432.50 et le Crédit lyonnais se traine à 670 et 671. Il faudra que cette dernière valeur baisse encore pour que les portefeuilles lyonnais se décident à la reprendre.

Les valeurs du Suez retrouvent un marché un peu plus animé. L'action de 401 à 400.62 1/2, la délégation à 353.

Au comptant, Châtillon-Commentry monte de 15 francs, à 680.

Les actions de la Loire font 241; Saint-Etienne est plus ferme à 232.50; Rive-de-Gier est lourd à 81.50.

Les actions de la Société lyonnaise de dépôts sont demandées à 542.50.

Or, faible de 5 à 6 0/00.

Londres, très-faible, de 25.45 à 25.50.

GERVAIS.

RENTE ITALIENNE 5 0/0

COMPTOIR D'ESCOMPTE

de Paris

AGENCE DE LYON

23, rue Neuve,

L'Agence de Lyon paie dès à présent le Coupon semestriel du 5 0/0 Italien et garantit les risques de route des titres.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

AGENCE DE LYON

Coupons du 1er janvier 1873

Tous les coupons français et étrangers dont le montant est officiellement connu, peuvent être remis à l'encaissement à l'Agence, qui en compte immédiatement le prix.

POUR LES SOINS DE LA CHEVELURE

et en arrêter la chute, nous recommandons particulièrement le lavage de tête au séchoir capillaire de la **Maison Rochon, rue Grenette, 34,** la seule organisée avec ces appareils. Quatre salons de coiffure. 2978

UN COMPTABLE sérieux, désire trouver un emploi dans une bonne maison de commerce ou d'industrie. — Bon cautionnement au besoin. — S'adresser au bureau du journal, aux initiales E. C. 4725

LA PASTILLE BICHEL

d'une efficacité bien connue pour guérir toux, rhume, enrouement, catarrhe, etc., se trouve dans toutes les pharmacies. — 1 fr. 20 cent. la boîte. 4698

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

ETRENNES 1873

E. BOULU *9, rue Saint-Dominique*

Buvards, Albums, Papeterie, Pupitres, Ebénisterie, Maroquinerie. — Spécialité de cuir russe, Fantaisie, Agendas de luxe, etc., etc.

AULUS (Ariége)

Eau minérale naturelle purgative guérit :

Vices du sang, maladies de l'Estomac, des Intestins, des Reins, de la Vessie, Goutte et Gravelle, Constipation, Diarrhée chronique.

Seul dépôt, rue Grôlée, 57

LYON.

Voir à l'Exposition universelle. 4288

OBLIGATIONS DE LA

VILLE DE PARIS (1871)

TIRAGE DU 10 JANVIER 1873

375,000 fr. de lots

VILLE DE PARIS (1869)

TIRAGE DU 15 JANVIER 1873

250,000 fr. de lots

Pour participer aux chances d'un de ces tirages il suffit de verser **cinq** francs par obligation chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon. 4750

Etrennes 1873

ALPHONSE BLACHE & Cie

Papeterie. Maroquinerie.

Bronzes. Objets d'art.

2, rue Lafont.

DENTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon, 32 2855

ON CHERCHE une commandite de 5 à 10 mille francs pour une industrie en pleine activité. Ecrire poste restante aux initiales M. L. F. 4735

COUVERTS ARGENTÉS

SUR MÉTAL BLANC

TARIF

Poinçonnés à 84 grammes d'argent.		**5** fr.	**50**
Idem.	72 grammes	— **5**	»
Idem.	36 grammes	— **3**	**50**

A. BELLEJAMBE, r. Pults-Gaillot, 1

A LYON

angle de la place des Terreaux, entrée par l'allée.

NOTA.— Le poids d'argent est indiqué sur les couverts par un poinçon spécial et garanti sur la facture. — Achat de vieille argenterie, à 205 fr. le kilogramme. 4732

ÉTRENNES 1873

DUC

LYON, RUE DE LYON, 49

Marseille, rue Noailles, 3

Grandes et riches Nouveautés en maroquineries de Paris et d'Autriche : Cristaux montés, Bronzes d'art, Tabletterie, Ivoire, Ecaille.

Fabrique de Pipes écume.

CAISSE PATERNELLE

Compagnie d'assurances sur la vie, à primes fixes,

fondée par ordonnance royale du 9 septembre 1841.

GARANTIES **15** MILLIONS.
CAPITAL SOCIAL **6** MILLIONS.

IMMEUBLES A PARIS, LE HAVRE, MARSEILLE, ETC.

Assurances de capitaux payables au décès, au profit d'époux, héritiers, créanciers ou toutes personnes désignées ;

Assurances mixtes profitant à l'assuré lui-même, s'il vit à une époque déterminée ; ou, en cas de décès, aux ayants-droit ou à tous autres bénéficiaires désignés ;

Assurances de capitaux fixés d'avance et payables en cas de vie à un âge donné ;

Rentes viagères immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

A 65 ans : **12.43** %; 70 ans : **15.21** %; 75 ans : **18.23** %; 80 ans : **20** %.

Participation aux bénéfices de la Cie : L'inventaire au 31 décembre 1869 a donné aux souscripteurs des Assurances en cas de décès ou mixtes 4 % du montant de leurs primes versées.

Siége social, à Paris, rue Ménars, 4

(HÔTEL DE LA COMPAGNIE)

Représentant de la compagnie à Lyon : M. MISSOL, 22, rue de l'Hôtel-de-Ville. 4535

Retraite pour un Vigneron

On demande un vigneron marié, ayant quelques ressources, pour cultiver, à compte à demi, un hectare de vigne dans une excellente situation, près de Lyon. S'adresser au concierge, quai Tilsitt, 9. 4618

MAISON ROY

P. MARION, SUCCESSEUR

13, *rue de Lyon*, 13

Horlogerie des premières fabriques, Bronzes d'art, Bijouterie et Joaillerie.

A l'occasion du jour de l'an, cette maison vient de faire établir une collection considérable de **Montres, Pendules, Bronzes d'art.**

Vente à la commission de **Joaillerie, Bijouterie**, etc., à des conditions exceptionnelles. Réparations d'horlogerie garanties plusieurs années. 4676

CHOCOLAT TELLIÈRE

20, passage de l'Hôtel-Dieu, 20

Véritable chocolat de santé, 1 fr. 75 le demi-kilogramme. Cacao pur et chocolat vanille première qualité, 2 fr. le demi-kilogramme.

Chocolat praliné et à la crème pur caraque, qualité de 5 fr. à 3 fr. 50 le demi-kilogramme. 4677

A CÉDER DE SUITE

pour se retirer des affaires

Un des plus anciens commerces de

LAINES A BRODER ET A TRICOTER

Broderies, Canevas, Tapisseries. — Gros et détail. — S'adresser rue Saint-Pierre, 27, au premier. 4587

IMPRIMERIE H. STORCK,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, 1.

VENTE

judiciaire en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une grande et belle

MAISON

formant deux corps de bâtiments desservis par deux allées et deux escaliers séparés, située à Lyon, rue de Marseille, 27 et 29, rue St-André, 8 et 10, et rue des Trois-Pierres.

Adjudication au samedi dix-huit janvier mil huit cent soixante-treize, à midi.

Noms et qualités des parties.

Cette vente a lieu à la requête du sieur Pierre Micolier, tisseur, demeurant à Lyon, rue des Fantasques, 11 ;

Lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de Me Jean-Baptiste Guillermain, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, place d'Albon, 1 ;

Et à lui joints le sieur Pierre-Victor Deville et dame Marie-Claudine Mathieu, son épouse, propriétaires demeurant ensemble à St-Etienne (Loire).

Lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de Me Eugène Gerin, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 65 ;

En suite

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le vingt-trois mars mil huit cent soixante-douze, ordonnant la conversion de la poursuite de vente sur saisie réelle, en vente sur publications judiciaires, enregistré, mentionné au bureau des hypothèques de Lyon, vol. 178, n. 3.

Désignation de l'immeuble mis en vente

L'immeuble mis en vente est situé à Lyon, troisième arrondissement municipal de la ville de Lyon, quartier de la Guillotière.

Il consiste en une grande et belle maison, formant deux corps de bâtiments desservis par deux allées et deux escaliers séparés.

Cette maison a trois façades principales, donnant l'une, sur la rue de Marseille, où elle porte les numéros 27 et 29 ; l'autre, sur la rue Saint-André, où elle porte les numéros 8 et 10 ; et la troisième sur la rue des Trois-Pierres.

Elle est construite en pierres de taille et maçonnerie, et se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée et quatre étages, recouverte par un toit en charpente, garni de tuiles creuses.

Elle est éclairée, sur la rue de Marseille, par dix ouvertures de portes au rez-de-chaussée, dont deux servant d'allées, et par dix ouvertures de fenêtres à chaque étage.

Sur la rue Saint-André, par onze ouvertures de portes au rez-de-chaussée, dont deux servant d'allées, et onze ouvertures de fenêtres à chaque étage.

Enfin, sur la rue des Trois-Pierres, par huit ouvertures de portes au rez-de-chaussée et huit fenêtres à chaque étage.

Les fenêtres sont garnies de petits balcons en fonte et d'abat-jours.

Il existe deux cours entre ces deux corps de constructions sur lesquelles elles prennent de nombreuses ouvertures, ces cours sont bitumées. Dans celle du numéro 29 est une pompe à eau claire.

Cette maison, occupée par un grand nombre de locataires, couvre une superficie d'environ huit cents mètres carrés ; elle est confinée au nord, par les terrains à divers propriétaires ; au midi, par la rue des Trois-Pierres ; à l'est, par la rue Saint-André ; à l'ouest, par la rue de Marseille.

Elle est inscrite sur les registres de la matrice cadastrale de la ville de Lyon, sous le nom de Deville (Pierre-Victor).

Après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi, l'immeuble ci-dessus désigné sera vendu et adjugé aux enchères, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi dix-huit janvier mil huit cent soixante-treize, de midi à la fin de la séance.

GUILLERMAIN, avoué.

Mise à prix : cent mille francs, ci.. ..... 100,000 fr.

Revenu brut : treize mille neuf neuf cent soixante-cinq francs, ci..... 13,965 fr.

S'adresser, pour renseignements, à Mes Guillermain et Gerin, avoués, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon. 4795

Etude de Me Henry PION, notaire à Lyon, place Bellecour, 16.

Par suite d'une délibération prise par le conseil d'administration de la Société civile immobilière de la ville de Lyon, le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-douze, d'une

Adjudication volontaire

aux enchères publiques en l'étude et par le ministère de Me PION, notaire à Lyon,

GRANDE ET BELLE MAISON NEUVE

appartenant à la Société civile immobilière de Lyon,

située à Lyon, rue Mercière, 9,

composée de sous-sol, rez-de-chaussée, quatre étages, mansardes et greniers au-dessus ; chaque étage percé de quatre ouvertures sur la rue Mercière et de quatre sur la cour ;

Confinée au nord par la maison Vuillermoz, au midi par la maison Couturier, au levant par la maison Farel, et au couchant par la rue Mercière.

Elle a été construite sur un terrain d'une superficie d'environ deux cent trente mètres carrés.

Adjudication fixée au samedi quatre janvier mil huit cent soixante-treize, à midi.

Revenu net..... 9,184 51

Mise à prix..... 130,000

Pour tous les renseignements s'adresser à Me PION, notaire, détenteur du cahier des charges. 4682

COMPAGNIE ANONYME

DES DOMBES & DES CHEMINS DE FER du Sud-Est

CAPITAL : 12,500,000 Fr.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer messieurs les Actionnaires qu'un à-compte de 6 fr. 25 par action, à valoir sur le dividende de 1872, sera payé à partir du 2 janvier prochain, au siége social, rue des Archers, 1, à Lyon. 4742

Etude de Me BUGAND, notaire à Lyon, rue d'Algérie, 12, et de Me MILLE, avoué à Lyon, rue St-Côme, 8, successeur de Me Bret.

VENTE JUDICIAIRE

avec subrogation au bail des lieux, en l'étude et par le ministère de Me Bugand, notaire à Lyon, d'un

FONDS DE CAFÉ

sis à Lyon, rue Vieille-Monnaie, numéro 17, dépendant de la succession de monsieur Joseph Janin cadet et de la communauté ayant existé entre lui et dame Madeleine Duvernay, sa veuve.

Adjudication au lundi trente décembre mil huit cent soixante-douze, à deux heures du soir.

Mise à prix. ..... 450 fr.

Pour extrait,

4785 Signé : MILLE.

Messieurs les créanciers ou les héritiers des créanciers du sieur Etienne VIALLET, qui était marchand de charbons et voiturier par eau à Lyon, rue de la Préfecture, numéro 1, déclaré en état de faillite par jugement du tribunal de commerce de Lyon en date du douze janvier mil huit cent trente-six,

Sont invités à faire connaître leur adresse à monsieur Jules ROLLAND, expert-teneur de livres demeurant à Lyon rue de la Bourse, numéro 53, nommé syndic par jugement du même tribunal en date du dix-sept mai mil huit cent soixante-douze, à l'effet de faire une dernière répartition des fonds restant disponibles à la caisse des consignations.

Messieurs les créanciers voudront bien également produire entre les mains du syndic, leur bordereau d'admission au passif de ladite faillite. 4790

Vendredi prochain, vingt-sept décembre, à dix heures du matin, au domicile de monsieur Lacombe, rue de Marseille, 20, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques divers objets mobiliers saisis, tels que : tables, chaises, guéridon, glaces, pendules, piano, etc., etc. 4793

A VENDRE un commerce de blanc, lingerie et confection, au centre des affaires. S'adresser au bureau d'abonnements, 29, rue Gasparin, Lyon, de 2 à 4 heures. 4758

ALSACE-LORRAINE

Agence de publicité

A. Jourdain

A MULHOUSE

INSERTIONS au prix du tarif de chaque feuille.

VENTE ET ACHAT de fonds de commerce. (A. J. 694.) 3806

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, 6

Etude de Me Henry PION, notaire à Lyon, place Bellecour, 16.

Par suite d'une délibération prise par le conseil d'administration de la Société civile immobilière de la ville de Lyon, le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-douze,

Adjudication volontaire

aux enchères publiques en l'étude et par le ministère de Me PION, notaire à Lyon, d'une

GRANDE ET BELLE MAISON NEUVE

appartenant à la Société civile immobilière de Lyon,

à l'angle de la rue Palais-Grillet et de la rue Ferrandière,

portant sur la rue Ferrandière le numéro 21, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et mansardes au-dessus, percée à chaque étage de neuf croisées sur la rue Ferrandière et de trois croisées sur la rue Palais-Grillet, confinée à l'orient par la rue Palais-Grillet, au midi par la rue Ferrandière, au nord par la maison Lepely et à l'occident par la maison Larochette ou de son héritier.

Cette maison construite sur un espace de terrain d'une contenance superficielle de cent quatre-vingt-sept mètres cinquante centimètres carrés.

Adjudication fixée au mercredi quinze janvier mil huit cent soixante-treize, à midi

Revenu net..... 12,721 15

Mise à prix..... 160,000

Pour tous renseignements s'adresser à Me PION, notaire, détenteur du cahier des charges. 4681

MAISON TERRASSE

BUARD, successeur

rue de la Barre, 3, à Lyon

ETRENNES DU JOUR DE L'AN

Chocolats de tous genres. **Confiserie. Bonbons fins. Papillotes. Marrons glacés. Fruits. Vins fins. Liqueurs,** etc. Riche collection de **Bonbonnières. Cartons de luxe. Cassettes,** etc., etc. pour cadeaux du Jour de l'an.

M. TERRASSE m'ayant cédé son magasin pour s'occuper exclusivement des affaires en gros et de l'exportation, tous mes efforts et mes soins tendront toujours à justifier la réputation que s'est acquise cette maison par la supériorité de ses produits, et à satisfaire sa nombreuse clientèle par des marchandises de premier choix, et des prix les plus limités.— **Dragées fines pour baptêmes et mariages,** etc., etc. 4747

SAXON

Valais (SUISSE)

GRAND HOTEL DES BAINS ET CASINO

OUVERTS TOUTE L'ANNÉE

Eau brome-iodurée très-renommée. — Douches et Bains de tout genre. — Salle d'inhalation.

Mêmes distractions qu'à Hombourg et Bade.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR

Responsabilité limitée. — Capital : VINGT MILLIONS

SERVICES RÉGULIERS ET TRANSPORTS DES DÉPÊCHES

Ligne du Brésil et de la Plata

Départs réguliers de **MARSEILLE**, *le 15 de chaque mois*

Le paquebot LE POITOU, capitaine RAZOULS, partira le 15 Janvier pour

MONTEVIDEO & BUENOS-AYRES

Touchant à **BARCELONE, GIBRALTAR** et **SAINT-VINCENT.**

Le départ du 15 FÉVRIER prochain sera effectué par la **Savoie.**
Le départ du 15 MARS prochain sera effectué par la **France.**

Ligne de l'Algérie

Pour **Alger**, tous les vendredi matin.
Pour **Philippeville** et **Bone**, tous les mercredis et tous les dimanches, à 8 heures du matin.
Pour **Bone** (directement), plusieurs fois par semaine à jour indéterminé.

Pour fret et passage, s'adresser à MARSEILLE, aux **Bureaux de la Société**, place de la Bourse ; à LYON, aux **Messageries internationales F. PUTHET** et **Ce**, 2, quai Saint-Clair ; à PARIS, id. id. **F. PUTHET** et **Ce**, 114, boulev. Sébastopol.

NOTA Pour favoriser l'émigration, les familles ou corporations pourront obtenir une réduction sur les prix en s'adressant à Lyon, à MM. PUTHET et Ce, et à Marseille, aux bureaux de la Société.

COMMUNE DE MIRIBEL (AIN)

Adjudication de travaux

POUR LA

CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ASILE & D'UNE ÉCOLE DE FILLES

Le Maire de Miribel,

Donne avis que le dimanche vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-douze, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Miribel (Ain), par devant le Maire, dûment assisté, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'une salle d'asile et d'une école de filles.

Le montant de la dépense, d'après le projet approuvé, dressé par M. Carret, architecte à Trévoux, s'élève à la somme de 34,791 fr. 86 c., non compris les honoraires de l'architecte et la somme à valoir pour les cas imprévus.

Les entrepreneurs qui voudraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance, tous les jours, des plans, devis et cahier des charges qui sont déposés à la mairie de Miribel. Ils sont prévenus qu'ils ne pourront prendre part au concours que sur la présentation de deux certificats de capacité.

Miribel, le 28 novembre 1872.

4692 *Le Maire*, C. RIGAUD.

CHOCOLAT ALGLAVE

à l'Extrait de Viande (b. s. g. d. g.),

nutritif et digestif.

C'est le déjeuner le plus substantiel et par excellence le réparateur de la santé. — Prix : 2 fr. 70, 3 fr., 4 et 5 fr. le 1/2 kilog.

CHOCOLAT DU PROGRÈS qualité supérieure, 1 f. 80 ; 2 f. ; 2 f. 20 ; 2 f. 50 et 3 fr. le 1/2 kilog.

GLAND DOUX AU CACAO du Progrès de qualité supérieure.

DEJEUNER HYGIÉNIQUE DES ARABES pris pur ou mêlé par moitié au café Grande économie.

A Lyon, maison MESSANT-POINT, rue de Lyon, 8, et dans les principales maisons d'épiceries.

MALADIES CHRONIQUES

vices du sang, cancers du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladie de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur **Robbe**, médecin homœopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance, affranchir. 4414

A LOUER PRÉSENTEMENT

AU 1er, RUE DE LYON

BEAU LOCAL

ayant 11 croisées de façade

Environ 150 mètres de superficie. — Prix : 3,000 fr.

S'adresser à M. TARGE, régisseur, 28, rue de Lyon. 4770

MALADIES de la PEAU ALTÉRATION du SANG

POMMADE FONTAINE

Préconisée par les plus grands médecins de Paris, MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longet, pour guérir rapidement les *dartres* et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les *rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorrhoïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps* (frictions légères chaque soir). Le pot : 2 f.

SALSEPAREILLE FONTAINE

Cette essence alcaline et iodurée est un dépuratif puissant contre la *scrofule*, le *rachitisme*, les maladies *dartreuses*, la *syphilis*. Bien supérieure à la salsepareille iodurée ordinaire, elle n'a pas, comme cette dernière, l'inconvénient de délabrer l'estomac et d'irriter l'intestin (dose habituelle : une ou deux cuillerées à potage le matin et autant le soir). Le flacon, 5 fr., les 6 flacons, 26 fr.

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même prix et même dose que la salsepareille alcaline et iodurée.

TARIN, successeur, pharmacien, place des Petits-Pères, 9, à **PARIS.**

DÉPOTS A LYON :

Pharmacies **Mulaton**, rue Neuve, 12 ; **Faivre**, pl. des Terreaux, 9 ; **Demasle**, r. de l'Hôtel-de-Ville, 18 ; **Armandy**, c. de Brosses, 16 ; **Barnoud**, r. de Lyon, 3.

DÉPOTS A GRENOBLE :

Pharmacies **Martel, Gayme** et **Bouvier, Varnet** frères et **Didier.**

Et dans toutes les bonnes pharmacies. 2758

TAPIS VÉGÉTAL

Breveté s. g. d. g.

Ce nouveau genre de tapis en fil de chanvre, avec rayures de couleurs variées, et ne laissant rien à désirer, tant par sa solidité que par sa souplesse moelleuse, remplace avantageusement tout autre genre de tapis.

Seul dépôt chez **GONNETANT**, fabricant de Stores (nouveautés), 20, rue de Bourbon, Lyon.

Cette maison tient aussi une riche collection d'articles en bois sculpté pour étrennes de jour de l'an. 4744

MÉDAILLES D'OR

ET D'ARGENT

à l'Exposition

DE LYON 1872

MACHINES A COUDRE

VÉRITABLE PEUGEOT

Mon COSTAL

23, RUE GRENETTE, 23

LYON

SIROP BARNOUD

Pectoral et Balsamique

souverain contre les irritations et inflammations de **poitrine**, les **rhumes, toux, bronchites, catarrhes, asthmes, grippes, coqueluche, enrouements,** etc.

Le plus puissant auxiliaire du **Sirop Barnoud**, pour la guérison rapide des **irritations de poitrine** et des **rhumes**, est la

PATE BÉCHIQUE

Prix du Sirop, 2 fr. ; de la Pâte Béchique, la demi-boîte, 50 c., la boîte, 1 fr.

Chez **BARNOUD**, pharmacien, 3, rue de Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie **Eugène Blanc.**

A la même pharmacie : Dépôt de toutes les spécialités et de tous les produits médicinaux français et anglais. 2143

LA BRUNISSEUSE-LÉON

POMMADE VÉGÉTALE

rend promptement aux cheveux décolorés leur couleur primitives, et leur donne tout le brillant et la souplesse désirables. — Prix : 4 fr. le pot. — Dépôt général chez Mme GERARD, cours de Brosses, 1, au premier. — Expéditions contre mandat-poste ou timbres-poste.

DÉPÔTS PRINCIPAUX :

Gauthier, rue de Lyon, 2 ;
Kock, rue de Lyon, 18 ;
Carpentier et Cie, rue de Lyon, 60 ;
Martinet et Cie, rue de la Barre, 8 ;
Briant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106 ;
Teysseyre, rue de la Barre, 1 ;
Mlle Marie Curmer, place Bellecour, 3 ;
Bouchard, hôtel Bellecour. 4292

ÉTRENNES UTILES

NOUS RECOMMANDONS LES

MACHINES A COUDRE

DE LA MAISON

I. LECOMTE

33, rue Saint-Pierre,

Ci-devant rue St-Dominique, 14. LYON Ci-devant rue St-Dominique, 14.

36 et 38 — Rue et place de Lyon, près le passage de l'Argue, à Lyon — 36 et 38

Etrennes **AUX DEUX PASSAGES** Etrennes

Cachemires des Indes, Châles français, Soieries, Velours, Lainages, Etoffes de fantaisie, Flanelles, Draperies de dames, Calicots, Toiles, Serviettes, Mouchoirs de poche, Foulards, Châles tartans, Waterproofs, Couvertures de voyage, Fourrures, Tuniques et Costumes brodés, Articles pour deuil, etc.

PRIX FIXES MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS

Les Magasins seront ouverts exceptionnellement les deux derniers Dimanches de Décembre et le premier Dimanche de Janvier.

MALADIES

Dartres, Scrofules, Abcès, Pertes, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine & d'estomac

Guéris complétement par le

ROB-SAVARESI, DÉPURATO TONIQUE

PERFECTIONNÉ

Régénérateur du Sang et des Humeurs

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste Pharmacien de première classe **Rue Pizay, 12,** 1er étage près l'Hôtel de Ville, LYON

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. *Lyon, le*